



**HAL**  
open science

# L'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école primaire

Karim Essafri

► **To cite this version:**

Karim Essafri. L'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école primaire. Education. 2020. hal-03012658

**HAL Id: hal-03012658**

**<https://univ-fcomte.hal.science/hal-03012658>**

Submitted on 18 Nov 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

## Mémoire

Présenté pour l'obtention du grade de

## MASTER

« Métiers de l'Enseignement de l'Éducation et de la Formation »

Mention 1<sup>er</sup> degré, Professeur des Écoles

L'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école  
primaire

Présenté par

ESSAFRI Karim

Sous la direction de :

MONNIN Éric

Grade :

Maître de conférences,

Agrégé d'EPS et docteur en sociologie

# Remerciements

Avant de nous plonger dans ce mémoire de recherche, je tiens à exprimer ma reconnaissance envers M. Éric MONNIN, mon directeur de mémoire, pour ses nombreux conseils qui m'ont aidé et guidé durant la préparation de mon mémoire, mais aussi et surtout pour sa disponibilité tout au long de l'élaboration de ce projet.

Je tiens également à remercier Mme Marie-Hélène BILLMANN pour sa disponibilité et son efficacité dans ma recherche d'ouvrage à la Bibliothèque Universitaire de Belfort.

Pour finir, un grand merci à ma principale source de motivation mon fils et mon épouse dont leur soutien a été primordial tout au long de l'élaboration de ce projet.

# **Sommaire**

Introduction	1
I L'enseignement à l'école primaire	6
1. Le socle commun de connaissances de compétences et de culture	6
2. Les programmes en EPS	9
a) Cycle 1 : cycle des apprentissages premiers	9
b) Cycle 2 : cycle des apprentissages fondamentaux	15
c) Cycle 3 : cycle de consolidation	18
II Les particularités de l'EPS	22
1. Activités physiques, sportives et artistiques	22
a) L'activité athlétique	22
b) L'activité aquatique	24
c) Le jeu collectif	25
d) L'activité danse	26
e) L'activité lutte	27
2. Les actions transversales de l'EPS	28
a) La sécurité	28
b) La santé	29
c) L'émotion, le plaisir et l'estime de soi	30
d) Lutte contre la violence	31
e) Le respect et l'égalité	32
f) La solidarité, la coopération	33
III Mise en œuvre	35
1. Le contexte	35
2. Mise en œuvre concrète	36
a) Circulaire du 22-8-2017	36
b) Sécurité lors d'une séance d'activité aquatique	38
3. Analyse générale	40
Conclusion	42
Bibliographie	43
Annexes	46



## Introduction :

« Il faut absolument tailler dans l'EP une place au sport »<sup>1</sup>, il faut comprendre par cette citation qu'il y a une distinction à faire entre l'éducation physique (EP) et le sport. En effet selon Bertrand DURING<sup>2</sup>, l'EP est une discipline qui s'intéresse à la science motrice du corps, à la découverte du corps en mouvement, aux aspects sociaux et culturels qui en découle, dont le but est le développement de la personne. Pour Thibault Jacques<sup>3</sup>, le sport a pour objectif principal l'établissement de records par la recherche incessante de la performance et l'amélioration des techniques sportives.

Toujours selon Thibault Jacques<sup>4</sup>, il y a opposition entre le sport et l'éducation physique, pour l'opinion il y aurait des exercices éducatifs qui se pratiquent de façon atténués, en suivant une progression harmonieuse et adapté à celui qui pratique l'éducation physique et des exercices sportifs abrupts, agressifs et pouvant entraîner des traumatismes aussi bien physique que psychique pour celui qui pratique le sport.

Or tout exercices, peu importe sa forme, peut convenir au domaine de l'éducation ce dernier se fait dans un esprit de contribution à la formation de celui qui le pratique.<sup>5</sup>

C'est pourquoi le sport va servir de support à l'EP, selon Baquet Maurice, il faut rendre le sport éducatif, car il n'est pas éducatif en lui-même<sup>6</sup>. C'est pourquoi, l'EP à l'école est une discipline qui s'enseigne à travers l'éducation physique et sportive (EPS) et de ce fait elle rend le sport éducatif.

Selon Claude Pineau<sup>7</sup>, l'EPS est une discipline d'enseignement, en effet l'EPS est une discipline scolaire que l'on retrouve dans les programmes où elle représente 108 h d'enseignement annuel à l'école primaire<sup>8</sup>.

---

<sup>1</sup> PIERRE DE COUBERTIN (1888). « *L'Éducation en Angleterre* », Paris, Hachette ,pp. 102-103

<sup>2</sup> DURING, Bertrand (2005). « *L'éducation physique, une discipline en progrès ?* », <https://www.cairn.info/revue-carrefours-de-l-education-2005-2-page-61.htm#> (consulté le 03/11/19)

<sup>3</sup> THIBAULT, Jacques (1987). « L'influence du mouvement sportif sur l'évolution de l'éducation physique dans l'enseignement secondaire français », étude historique et critique, Paris, J.Vrin, pp.20-21

<sup>4</sup> THIBAULT, Jacques (1987). « L'influence du mouvement sportif sur l'évolution de l'éducation physique dans l'enseignement secondaire français », étude historique et critique, Paris, J.Vrin, pp.20-21

<sup>5</sup> THIBAULT, Jacques (1987). « L'influence du mouvement sportif sur l'évolution de l'éducation physique dans l'enseignement secondaire français », étude historique et critique, Paris, J.Vrin, pp.21-22

<sup>6</sup> BAQUET, Maurice (1942). « *Éducation sportive : initiation et entraînement* », Paris, L'Harmattan, collection « Espaces et temps du sport », 247pp

<sup>7</sup> PINEAU, Claude (1991). « *Introduction à une didactique de l'éducation physique* », volume 8 de Dossiers EPS, 49pp

<sup>8</sup> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2015), « Programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4) », *Bulletin officiel spécial n° 11 du 26 novembre*, Paris, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 391 pp.

La pratique du sport à l'école a un rôle fondamental dans le développement de l'enfant : « L'EPS développe l'accès à un riche champ de pratiques, à forte implication culturelle et sociale, importantes dans le développement de la vie personnelle et collective de l'individu. Tout au long de la scolarité, l'EPS a pour finalité de former un citoyen lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué, dans le souci du vivre ensemble. Elle amène les enfants et les adolescents à rechercher le bien-être et à se soucier de leur santé. Elle assure l'inclusion, dans la classe, des élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap. L'EPS initie au plaisir de la pratique sportive »<sup>9</sup>.

Il est alors intéressant de se questionner sur la façon dont est enseignée l'EP à l'école primaire, lieu de transmission des valeurs pour former le citoyen français de demain. De ce fait, mon étude se focalisera sur ce qu'est l'enseignement de l'éducation physique à l'école primaire.

Ainsi, nous allons aborder le sujet de cette étude en s'appuyant sur le Bulletin officiel (B.O) n° 17 (2015)<sup>10</sup>, qui régit le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, le B.O. n°2 du 26 mars (2015)<sup>11</sup> qui concerne le programme de l'école maternelle ainsi que le B.O. n°2 du 26 mars (2015)<sup>12</sup> qui concerne le programme de l'école élémentaire. Ces trois documents régissent l'école actuelle et seront la base du cadre de recherche de cette étude.

À la rentrée scolaire 2015-2016 sous l'impulsion du Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Madame Najat Vallaud-Belkacem, l'accent est mis sur la continuité de la loi d'orientation et de programmation de la refondation de l'École de la République<sup>13</sup> débuté en 2013 dont l'ancien Ministre Vincent Peillon est à l'origine. Dont le but étant de poursuivre l'évolution des contenus d'enseignements et des pratiques pédagogiques afin de les mettre à la contribution de la lutte contre les inégalités et le renforcement de la transmission des valeurs de la République.

Ce qui se traduit par la définition de nouveaux cycles, d'un nouveau programme ainsi que le socle commun de connaissances, de compétences et de culture précédemment cités qui ont été

---

<sup>9</sup> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2015), « Programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4) », *Bulletin officiel spécial n° 11 du 26 novembre*, Paris, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pp. 46-47

<sup>10</sup> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2015). « Socle commun de connaissances, de compétences et de culture », *Bulletin officiel n° 17 du 23 avril*, Paris, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 8 pp.

<sup>11</sup> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2015), « Programmes d'enseignement du cycle des apprentissages premiers (cycle 1) », *Bulletin officiel spécial n° 2 du 26 mars*, Paris, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 19 pp.

<sup>12</sup> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2015), « Programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4) », *Bulletin officiel spécial n° 11 du 26 novembre*, Paris, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 391 pp.

<sup>13</sup> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2013). « LOI n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République » <https://www.education.gouv.fr/cid102387/loi-n-2013-595-du-8-juillet-2013-d-orientation-et-de-programmation-pour-la-refondation-de-l-ecole-de-la-republique.html> (consulté le 03/11/2019).

mis en place durant les rentrées 2015-2016 puis 2016-2017 afin de construire une école plus juste permettant d'offrir à chaque élève un parcours de réussite tout en développant la citoyenneté.

La circulaire de rentrée de 2015<sup>14</sup> met en avant la nouvelle ligne de conduite à adopter pour le personnel de l'éducation nationale, à savoir, de renforcer l'acquisition du socle commun à l'aide de la maîtrise des langages, de tenir compte des spécificités de chaque élève pour permettre la réussite de tous, de favoriser l'insertion professionnelle et sociale, de renforcer la transmission des valeurs de la République et de chercher à remédier aux inégalités sociales et scolaire.

L'année scolaire 2015-2016 place le sport au cœur du projet éducatif. En effet, la Ministre madame Najat Vallaud-Belkacem avait lancé l'année du sport de l'école à l'université (ASEU), qui avait comme objectif de promouvoir la pratique sportive des jeunes et de mobiliser la communauté éducative autour des valeurs éducatives et citoyennes véhiculées par le sport. « Cette opération vise à mettre en avant le sport comme vecteur des valeurs éducatives et citoyennes à l'école, et hors de l'école, avec un large réseau associatif qui donne à chacun la possibilité de découvrir et de pratiquer une multitude d'activités. Elle doit permettre de souligner que le sport et l'école s'appuient sur les mêmes valeurs : le goût de l'effort, la persévérance, la volonté de progresser, le respect des autres, de soi et des règles, etc. » (N. Vallaud-Belkacem, 2015)

Les objectifs à partir de cette année du sport et pour les années à venir sont de valoriser la pratique sportive à l'école, d'améliorer les capacités physiques des élèves dans un but de bien-être et de développement personnel, d'accéder à la culture des activités physiques, sportives et artistiques, qu'ils aient les compétences afin d'entretenir, leur vie physique et citoyenne, créer un lien social afin de faciliter l'intégration et contribuer à la réussite scolaire. Se servir du sport comme d'un outil pédagogique, d'un objet didactique pour les apprentissages disciplinaires. Utiliser le sport comme vecteur du renforcement des liens entre les établissements d'enseignements et leur environnement, comme créer du lien avec les parents d'élèves ayant le moins d'aisance avec l'école, développer la pratique sport scolaire dans les établissements de l'éducation prioritaire et permettre de réduire certaines inégalités qu'elles soient territoriales, sociales, sexuées, culturelles ou liées à un handicap.

À noter que cette année du sport est organisée dans la continuité d'évènements déjà existants depuis des années liants le sport et l'école:

- La journée national du sport scolaire (JNSS) : « La JNSS a pour objectif de mieux faire connaître et promouvoir les activités proposées par les associations et les fédérations sportives scolaires (UNSS, USEP et UGSEL) auprès des élèves, des équipes

---

<sup>14</sup> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2015). « Circulaire n° 2015-085 du 3-6-2015 » [https://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=89301](https://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=89301) (consulté le 03/11/2019).

éducatives, des parents d'élèves, du monde sportif local et des collectivités territoriales ».<sup>15</sup>

- La journée olympique : Le choix de faire revivre les Jeux Olympiques après la proposition de Pierre de Coubertin entraîne la fondation du Comité International Olympique (CIO) dont les membres adopteront le projet de la journée Olympique mondiale pour « commémorer la fondation du Mouvement olympique et promouvoir les Idéaux olympiques dans leur pays » et « afin d'encourager tous les comités nationaux à célébrer cette journée et de promouvoir la pratique du sport de masse ».<sup>16</sup>
- La semaine olympique et paralympique : « C'est un moment clé pour promouvoir l'éducation par le sport et mettre les valeurs citoyennes et sportives au cœur des enseignements. Cette semaine par an dédiée à la promotion de la pratique sportive chez les jeunes et à la mobilisation de la communauté éducative autour des valeurs citoyennes et sportives »<sup>17</sup>

L'éducation nationale prend appui sur le sport à l'école dans le cadre de la refondation de l'école de la République.

Le rôle de l'école est d'instruire, mais aussi d'enseigner le vivre ensemble. On peut alors légitimement se demander : qu'elle place occupe l'EPS au sein de l'école primaire ?

Afin de répondre au questionnement émis précédemment, il faudra définir l'EPS à l'école primaire au travers de ce qu'il propose d'enseigner aux enfants des différents cycles, ce que l'on peut rencontrer de la petite section en maternelle jusqu'au CM2 durant leur parcours à l'école élémentaire, les différentes façons qu'a celui-ci d'intervenir auprès du public concerné, mais aussi comment il s'inscrit dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

L'objectif de cette étude est de comprendre et de définir le rôle de l'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école primaire et de quelle façon elle intervient, afin de tenir un rang important au sein du système français de l'école primaire.

Dans un premier temps, nous analyserons ce qu'est l'EPS à l'école primaire à travers les attentes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et du contenu des enseignements en cycle 1, cycle 2 et cycle 3 dans les deux B.O concernés. Dans un second temps, nous arborerons les particularités de l'EPS en analysant les Activités physiques,

---

<sup>15</sup> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2019). « Journée nationale du sport scolaire » <https://eduscol.education.fr/cid57378/journee-nationale-du-sport-scolaire.html> (consulté le 11/04/2020).

<sup>16</sup> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2020). « 23 Juin : journée olympique », <https://www.education.gouv.fr/23-juin-journee-olympique-12053> (consulté le 11/04/2020)

<sup>17</sup> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2020). « Semaine olympique et paralympique 2020 », <https://eduscol.education.fr/cid121884/semaine-olympique-et-paralympique-2019.html>

sportives et artistiques (APSA) et les actions transversales de l'EPS. Enfin, dans un troisième temps, sera étudié concrètement à travers un cycle de l'école primaire ce qui est mis en place en EPS pour travailler et transmettre une valeur à travers son enseignement et les moyens mis en place pour y parvenir.

# **I. L'enseignement à l'école primaire**

L'enseignement à l'école primaire, notamment à partir du cycle 2 met en corrélation le socle commun de connaissances de compétences et de culture et les programmes scolaires.

Le socle commun de connaissances de compétences et de culture est important, l'acquérir est fondamentale pour les élèves. Il se compose de cinq domaines que nous allons découvrir dans cette sous-partie.

## **1) Le socle commun de connaissances de compétences et de culture**

La définition du socle commun ainsi que le contenu de chaque domaine s'appuie dans cette partie sur le Bulletin officiel n° 17(2015)<sup>18</sup>.

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture s'applique du cycle 2 au cycle 4, du CP à la troisième au collège. Le but du socle commun de connaissances, de compétences et de culture est d'apporter aux élèves une culture commune, qui se base sur des connaissances et des compétences essentielles, en vue de s'épanouir personnellement, de développer leur sociabilité, d'acquérir les outils nécessaires pour réussir la suite de leur parcours de formation et de s'insérer de la meilleure façon possible dans la société en tant que citoyen. Le socle commun doit être la pierre angulaire des finalités de l'école sur lequel les enseignants et les acteurs du système éducatif doivent s'appuyer pour que l'École tienne sa promesse envers tous les élèves.

### **Domaine 1 : les langages pour penser et communiquer**

Ce domaine comprend quatre types de langage : la langue française, les langues vivantes étrangères ou régionales, les langages mathématiques, scientifiques et informatiques, les langages des arts et du corps. Il permet d'accéder à la culture rendant possible l'exercice de l'esprit critique. Les connaissances et les compétences que l'élève acquiert permettent de les utiliser comme outils de pensée, de communication, d'expression et de travail et qui sont utilisées dans tous les champs du savoir et d'autres activités.

---

<sup>18</sup> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2015). « Socle commun de connaissances, de compétences et de culture », *Bulletin officiel n° 17 du 23 avril*, Paris, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 8 pp.

## Domaine 2 : les méthodes et outils pour apprendre

L'objectif de ce domaine est de permettre aux élèves d'accéder à des méthodes et des outils dans le but d'apprendre de façon collective ou seul, en classe ou en dehors afin d'être en réussite dans leur parcours scolaire et par la suite dans leur vie quotidienne. Ces méthodes et outils doivent s'appliquer en situation d'apprentissage dans chaque enseignement et chaque aspect de la vie scolaire. Maîtriser ces outils et méthodes, favorise le développement de l'autonomie, des prises d'initiative et favorise le bon déroulement du travail en groupe.

## Domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen

L'école est à la base de la formation de l'élève en tant que personne et futur citoyen. Elle ne se substitue pas aux familles, mais en complémentarité de celle-ci, elle transmet aux jeunes les valeurs fondamentales et les principes inscrits dans la Constitution française. L'élève va acquérir la capacité à juger par lui-même, tout en se sentant appartenir à la société. Il permet « l'apprentissage des principes qui garantissent la liberté de tous, comme la liberté de conscience et d'expression, la tolérance réciproque, l'égalité, notamment entre les hommes et les femmes, le refus des discriminations, l'affirmation de la capacité à juger et agir par soi-même ; - à des connaissances et à la compréhension du sens du droit et de la loi, des règles qui permettent la participation à la vie collective et démocratique et de la notion d'intérêt général ; - à la connaissance, la compréhension, mais aussi la mise en pratique du principe de laïcité, qui permet le déploiement du civisme et l'implication de chacun dans la vie sociale, dans le respect de la liberté de conscience ». <sup>19</sup>

## Domaine 4 : les systèmes naturels et les systèmes techniques

Ce domaine permet à l'élève d'acquérir les bases de la culture mathématique, scientifique et technologique afin de découvrir la nature et ses phénomènes, ainsi que des techniques développées par l'être humain. Le but est d'éveiller la curiosité, l'envie de se poser des questions, de chercher des réponses et d'inventer, face aux grands défis auxquels l'humanité est confrontée. L'objectif est de faire découvrir à l'élève la nature qui l'entoure par une approche scientifique qui va poser les bases lui permettant de réaliser des démarches scientifiques et techniques afin de se familiariser avec les évolutions de la science et de la technologie, qui modifient de façon constante nos regards et nos pratiques de notre planète.

---

<sup>19</sup> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2015). « Socle commun de connaissances, de compétences et de culture », *Bulletin officiel n° 17 du 23 avril*, Paris, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pp. 5-6

## Domaine 5 : les représentations du monde et l'activité humaine

Dans ce domaine, l'objectif est de comprendre le monde et les humains, de construire une conscience de l'espace géographique et du temps historique, de l'organisation et du fonctionnement des sociétés. « Ce domaine vise également à développer des capacités d'imagination, de conception, d'action pour produire des objets, des services et des œuvres ainsi que le goût des pratiques artistiques, physiques et sportives ». Il permet de construire également la formation du jugement et de la sensibilité esthétiques, une réflexion sur soi et sur les autres, une ouverture à l'altérité, et contribue à la construction de la citoyenneté.

Pour conclure nous pouvons dire que le socle commun de connaissances de compétences et de culture est très complet et permet aux élèves de se construire un bagage solide pour ce qui concerne la maîtrise des langages à travers le domaine 1, le domaine 2 les rendra plus autonome les préparera au travail en groupe, le domaine 3 permettra à ces élèves d'acquérir une bonne base afin de faciliter leur future vie de citoyen, enfin les domaines 4 et 5 vont permettre aux élèves de posséder une culture générale, des connaissances de bases et de s'ouvrir au monde et aux cultures différentes de la leur.

Le socle commun de connaissances de compétences et de culture est le support sur quoi sont basés les enseignements du cycle 1 au cycle 3 à l'école primaire. Ainsi, il est à la base des fondements des programmes scolaires.

## 2) Les programmes en EPS

### L'école maternelle

#### a) Cycle 1 : Cycle des apprentissages premiers

L'école maternelle se compose des classes de « toute petite section, petite section, moyenne section et grande section », les élèves ont entre 2 ans et 6 ans. Le cycle 1 est le cycle où les enfants vont apprendre à vivre en collectif et à être moins centrés sur eux même.

Le programme du cycle 1 est régi par le B.O. n°2 du 26 mars (2015)<sup>20</sup>, c'est donc en appuie avec celui-ci que nous allons définir son contenu.

À l'école maternelle, les enseignements sont organisés en cinq domaines d'apprentissage, les domaines « Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique » et « Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques » sont les deux domaines assimilés à l'EPS pour les enfants du cycle 1.

Ces domaines vont permettre aux élèves d'acquérir et de développer des connaissances et des compétences. Nous sommes ici dans une situation de première confrontation entre les élèves et le sport à l'école, ces savoirs seront à la base de leur apprentissage.

« La pratique d'activités physiques et artistiques contribue au développement moteur, sensoriel, affectif, intellectuel et relationnel des enfants. Ces activités mobilisent, stimulent, enrichissent l'imaginaire et sont l'occasion d'éprouver des émotions, des sensations nouvelles. Elles permettent aux enfants d'explorer leurs possibilités physiques, d'élargir et d'affiner leurs habiletés motrices, de maîtriser de nouveaux équilibres. Elles les aident à construire leur latéralité, l'image orientée de leur propre corps et à mieux se situer dans l'espace et dans le temps. Ces expériences corporelles visent également à développer la coopération, à établir des rapports constructifs à l'autre, dans le respect des différences, et contribuer ainsi à la socialisation. La participation de tous les enfants à l'ensemble des activités physiques proposées, l'organisation et les démarches mises en œuvre cherchent à lutter contre les stéréotypes et contribuent à la construction de l'égalité entre filles et garçons. Les activités physiques participent d'une éducation à la santé en conduisant tous les enfants, quelles que

---

<sup>20</sup> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2015), « Programmes d'enseignement du cycle des apprentissages premiers (cycle 1) », *Bulletin officiel spécial n° 2 du 26 mars*, Paris, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 19 pp.

soient leurs « performances », à éprouver le plaisir du mouvement et de l'effort, à mieux connaître leur corps pour le respecter ».<sup>21</sup>

## **Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique**

### Objectifs visés et éléments de progressivité :

Au quotidien, les enfants ont un besoin accru d'activité physique, de se mettre en mouvement, c'est pour cela qu'il est nécessaire que l'enseignant programme des séances quotidiennes de trente à quarante-cinq minutes environ afin que les élèves puissent avoir un temps conséquent pour l'exploration et la construction d'un bon développement moteur.

Les enfants de l'école maternelle, à leur entrée dans le monde scolaire, n'ont pas développé de la même façon leur motricité. Certains sont en avance dans le domaine corporel de par leurs différentes expériences préscolaires.

L'enseignant doit prendre en compte ces différences de niveau afin de proposer des activités physiques adaptées et variées qui permettront aux enfants d'atteindre quatre objectifs visés par le domaine « Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique » :

- **Agir dans l'espace, dans la durée et sur les objets**

L'élève, va peu à peu, à force de situation d'apprentissage, commencer à découvrir et enchaîner des comportements moteurs pour réaliser une suite d'actions (prendre une balle, puis courir pour franchir un obstacle, puis viser une cible pour la faire tomber, puis repartir au point de départ pour prendre un nouveau projectile...). Il apprend à produire des efforts physiques dans la durée, mais aussi la possibilité de réaliser la plus grande distance avec comme contrainte un temps imparti sous la forme de chanson, comptine ou sablier...il apprend à agir sur les objets, mais aussi avec des objets de tailles, de formes ou de poids différents (balles, ballons, sacs de graines, anneaux...), il en expérimente les propriétés, découvre des utilisations possibles (lancer, attraper, faire rouler...), essaie de reproduire un effet qu'il a obtenu au hasard des tâtonnements. Enfin, il progresse dans la lecture du mouvement d'un objet dans l'espace, mais aussi d'anticiper sa trajectoire.

---

<sup>21</sup> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2015), « Programmes d'enseignement du cycle des apprentissages premiers (cycle 1) », *Bulletin officiel spécial n° 2 du 26 mars*, Paris, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pp. 9-10

- Adapter ses équilibres et ses déplacements à des environnements ou des contraintes variés

Les jeunes enfants appréhendent différemment la conquête des espaces nouveaux et ne s'engagent pas dans des environnements inconnus de la même façon. Certains ont besoin de temps, quand d'autres s'y engagent sans appréhension, mais également sans conscience des risques potentiels. Le rôle de l'enseignant est d'amener les enfants à découvrir leurs possibilités, à l'aide de situation qui leur permet d'explorer et d'étendre (repousser) leurs limites. L'enseignant convie les enfants à mettre en jeu des conduites motrices inhabituelles (escalader, se suspendre, ramper...), à développer de nouveaux équilibres (se renverser, rouler, se laisser flotter...), à découvrir des espaces inconnus ou caractérisés par leur incertitude (piscine, patinoire, parc, forêt...). Pour les enfants autour de quatre ans, l'enseignant enrichit ces expérimentations à l'aide de matériels sollicitant l'équilibre (patins, échasses...), permettant de nouveaux modes de déplacement (tricycles, draisiennes, vélos, trottinettes...). La sécurité étant un élément essentiel de l'apprentissage des élèves, l'enseignant attire l'attention des enfants sur leur propre sécurité et celle des autres à l'aide de situations pédagogiques variées dont il contrôle le niveau de risque objectif.

- Communiquer avec les autres au travers d'actions à visée expressive ou artistique

Les différentes situations pédagogiques proposées aux élèves placent le corps au centre de l'apprentissage, en effet à travers l'utilisation de leur corps les enfants vont découvrir leurs propres possibilités d'improvisation, d'invention et de création. L'enseignant s'appuie sur des supports sonores variés (musiques, bruitages, paysages sonores...) ou, développe l'écoute de soi et des autres au travers du silence. Pour les plus jeunes, il met à la disposition des enfants des objets initiant ou prolongeant le mouvement (voiles, plumes, feuilles...). Pour inciter les enfants à faire de nouvelles expérimentations l'enseignant propose des aménagements d'espace adaptés, réels ou fictifs. Pour les élèves les plus âgés, afin de leur permettre de mieux saisir les différentes dimensions de l'activité, les enjeux visés, le sens du progrès vont de façon successive passer du rôle d'acteur à un rôle de spectateur et également pour s'inscrire dans un projet collectif qui peut être porté au regard d'autres spectateurs, extérieurs au groupe classe. Le but étant d'amener l'élève à s'inscrire dans une réalisation de groupe.

- Collaborer, coopérer, s'opposer

Les jeunes enfants, découvrent le plus souvent pour la première fois les jeux moteurs pratiqués en groupe à leurs entrées à l'école. Le bon mode de fonctionnement du groupe se fait par un apprentissage de règles communes afin que tous les élèves y trouvent le plaisir de jouer. Pour les plus jeunes enfants, ils doivent en premier lieu comprendre et s'approprier un seul rôle. Le fait d'exercer différents rôles sera les prémices d'une première collaboration. Par la suite, sont introduits des jeux où il y a une réelle intention dans le déroulement de l'activité et des rôles réversible (où parfois, on peut être celui qui chasse ou celui chassé dans la même partie). D'autres activités mettant le corps au centre du jeu sont proposées ou encore des activités de relation avec l'autre que cela soit de la coopération ou de l'opposition. Dans plusieurs jeux, ils pourront avoir différents rôles sociaux (arbitres, joueur...).

## **Ce qui est attendu des enfants en fin d'école maternelle<sup>22</sup>:**

- Courir, sauter, lancer de différentes façons, dans des espaces et avec des matériels variés, dans un but précis.
- Ajuster et enchaîner ses actions et ses déplacements en fonction d'obstacles à franchir ou de la trajectoire d'objets sur lesquels agir.
- Se déplacer avec aisance dans des environnements variés, naturels ou aménagés.
- Construire et conserver une séquence d'actions et de déplacements, en relation avec d'autres partenaires, avec ou sans support musical.
- Coordonner ses gestes et ses déplacements avec ceux des autres, lors de rondes et jeux chantés.
- Coopérer, exercer des rôles différents complémentaires, s'opposer, élaborer des stratégies pour viser un but ou un effet commun.

## **Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques**

L'école maternelle joue un rôle majeur dans la première phase de l'acquisition d'une culture artistique personnelle fondée sur des repères communs et l'accès aux univers artistiques. Ce domaine d'apprentissage concerne les arts du visuel (peinture, sculpture, dessin, photographie, cinéma, bande dessinée, arts graphiques, arts numériques), aux arts du son (chansons, musiques instrumentales et vocales) et aux arts du spectacle vivant (danse, théâtre, arts du cirque, marionnettes, etc.).

### **Le spectacle vivant : pratiquer quelques activités des arts du spectacle vivant**

Ces activités se signalent par la mise en jeu du corps des élèves qui entraîne la découverte de nouvelles sensations et d'émotions qui agrémentent l'imaginaire des enfants et modifie leurs perceptions de l'utilisation du corps au quotidien. Au cours de différentes séances les élèves vont imiter, inventer des mouvements seul ou en groupe qui les aidera à entrer en relation avec les autres et devenir des spectateurs actifs et attentifs aux productions des autres.

---

<sup>22</sup> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2015), « Programmes d'enseignement du cycle des apprentissages premiers (cycle 1) », *Bulletin officiel spécial n° 2 du 26 mars*, Paris, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pp. 11-12

## Ce qui est attendu des enfants en fin d'école maternelle<sup>23</sup> :

- Choisir différents outils, médiums, supports en fonction d'un projet ou d'une consigne et les utiliser en adaptant son geste.
- Avoir mémorisé un répertoire varié de comptines et de chansons et les interpréter de manière expressive.
- Repérer et reproduire, corporellement ou avec des instruments, des formules rythmiques simples.
- Décrire une image, parler d'un extrait musical et exprimer son ressenti ou sa compréhension en utilisant un vocabulaire adapté.
- Proposer des solutions dans des situations de projet, de création, de résolution de problèmes, avec son corps, sa voix ou des objets sonores.

On comprend ici que le sport au cycle 1 est avant tout une découverte de leur corps, des possibilités variées d'agir avec, selon l'environnement ou la situation du moment, c'est aussi le moment d'apprendre à respecter des règles et des rôles simple pour le bon déroulement de l'activité. En cycle 1 nous sommes dans la découverte des possibilités et dans le début du développement moteur et affectif.

## L'école élémentaire

L'école élémentaire se compose des classes de « CP, CE1, CE2, CM1, CM2 », les élèves ont entre 6 ans et 11 ans. On y retrouve le cycle 2 et le cycle 3 que je vais présenter dans les prochaines sous parties.

Dans cette partie pour l'école élémentaire, on se référera au bulletin officiel spécial qui traite du cycle 2, cycle 3 et cycle 4.<sup>24</sup>

« L'EPS développe l'accès à un riche champ de pratiques, à forte implication culturelle et sociale, importantes dans le développement de la vie personnelle et collective de l'individu ». <sup>25</sup>

---

<sup>23</sup> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2015), « Programmes d'enseignement du cycle des apprentissages premiers (cycle 1) », *Bulletin officiel spécial n° 2 du 26 mars*, Paris, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pp. 13-14

<sup>24</sup> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2015), « Programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4) », *Bulletin officiel spécial n° 11 du 26 novembre*, Paris, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 391 pp.

<sup>25</sup> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2015), « Programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4) », *Bulletin officiel spécial n° 11 du 26 novembre*, Paris, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pp. 46-47

La finalité de l'EPS est de former un citoyen lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué, dans le souci du vivre ensemble. L'EPS cherche à instruire aux élèves le plaisir de la pratique sportive, de leur faire prendre conscience des enjeux de l'entretien d'une santé physique et émotionnelle ainsi qu'une initiation à la recherche du bien-être, elle favorise l'inclusion, des enfants à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap, mais aussi la pratique de façon égalitaire pour les filles et les garçons ou encore des enfants les plus éloignés de la pratique physique et sportive.

« L'EPS répond aux enjeux de formation du socle commun en permettant à tous de construire cinq compétences travaillées en continuité durant les différents cycles »<sup>26</sup> :

- Développer sa motricité et apprendre à s'exprimer en utilisant son corps.
- S'approprier par la pratique physique et sportive, des méthodes et des outils.
- Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités.
- Apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière.
- S'approprier une culture physique sportive et artistique.

« Pour développer ces compétences générales, l'EPS propose à tous les élèves, de l'école au collège, un parcours de formation constitué de quatre champs d'apprentissage complémentaires ».<sup>27</sup>

- Produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée.
- Adapter ses déplacements à des environnements variés.
- S'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique.
- Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel.

Ces champs d'apprentissage permettent la construction de différentes compétences (motrice, méthodologique, sociale), à travers la pratique des activités physiques sportives et artistiques (APSA) variés. Les élèves rencontreront tous les champs d'apprentissage à travers la mise en place d'un projet pédagogique de l'enseignant qu'il adaptera aux caractéristiques propres à sa classe, aux profils des élèves ainsi qu'au matériel et équipement disponible dans son établissement pour le bon déroulé de l'EPS.

---

<sup>26</sup> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2015), « Programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4) », *Bulletin officiel spécial n° 11 du 26 novembre*, Paris, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pp. 46-47

<sup>27</sup> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2015), « Programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4) », *Bulletin officiel spécial n° 11 du 26 novembre*, Paris, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pp. 46-47

## **b) Cycle 2 : cycle des apprentissages fondamentaux<sup>28</sup>**

### Les spécificités du cycle 2 :

Le cycle 2 regroupe les classes de CP, CE1 et CE2, les élèves ont entre 6 ans et 9 ans. Lors de ce cycle, les élèves sortent de l'école maternelle et se préparent à apprendre à lire et à écrire ainsi qu'à maîtriser les calculs en mathématiques pour se préparer à une entrée au cycle 3.

### Pour ce qui est de l'EPS :

« Les élèves s'engagent spontanément et avec plaisir dans l'activité physique. Ils développent leur motricité, ils construisent un langage corporel et apprennent à verbaliser les émotions ressenties et actions réalisées. Par des pratiques physiques individuelles et collectives, ils accèdent à des valeurs morales et sociales (respect de règles, respect de soi-même et d'autrui). À l'issue du cycle 2, les élèves ont acquis des habiletés motrices essentielles à la suite de leur parcours en EPS ».<sup>29</sup>

### Compétences travaillées :

#### **Développer sa motricité et construire un langage du corps**

- Prendre conscience des différentes ressources à mobiliser pour agir avec son corps.
- Adapter sa motricité à des environnements variés.
- S'exprimer par son corps et accepter de se montrer à autrui.

Domaine du socle : 1

#### **S'approprier seul ou à plusieurs par la pratique, les méthodes et outils pour apprendre.**

---

<sup>28</sup> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2015). « Programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2) », *Bulletin officiel spécial n°11 du 26 novembre*, Paris, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pp. 46-53.

<sup>29</sup> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2015), « Programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4) », *Bulletin officiel spécial n° 11 du 26 novembre*, Paris, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pp. 47-48

- Apprendre par essai-erreur en utilisant les effets de son action.
- Apprendre à planifier son action avant de la réaliser.

Domaine du socle : 2

### **Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités pour apprendre à vivre ensemble**

- Assumer les rôles spécifiques aux différentes APSA (joueur, coach, arbitre, juge, médiateur, organisateur...).
- Élaborer, respecter et faire respecter règles et règlements.
- Accepter et prendre en considération toutes les différences interindividuelles au sein d'un groupe.

Domaine du socle : 3

### **Apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière**

- Découvrir les principes d'une bonne hygiène de vie, à des fins de santé et de bien-être.
- Ne pas se mettre en danger par un engagement physique dont l'intensité excède ses qualités physiques.

Domaine du socle : 4

### **S'approprier une culture physique sportive et artistique**

- Découvrir la variété des activités et des spectacles sportifs.
- Exprimer des intentions et des émotions par son corps dans un projet artistique individuel ou collectif.

Domaine du socle : 5

### Les quatre champs d'apprentissage :

#### **Produire une performance maximale, mesurée à une échéance donnée**

Attendus de fin de cycle :

- Courir, sauter, lancer à des intensités et des durées variables dans des contextes adaptés.
- Savoir différencier : courir vite et courir longtemps/lancer loin et lancer précis/sauter haut et sauter loin.

- Accepter de viser une performance mesurée et de se confronter aux autres.
- Remplir quelques rôles spécifiques.

## **Adapter ses déplacements à des environnements variés**

Attendus de fin de cycle :

- Se déplacer dans l'eau sur une quinzaine de mètres sans appui et après un temps d'immersion.
- Réaliser un parcours en adaptant ses déplacements à un environnement inhabituel. L'espace est aménagé et sécurisé.
- Respecter les règles de sécurité qui s'appliquent.

## **S'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique**

Attendus de fin de cycle :

- Mobiliser le pouvoir expressif du corps, en reproduisant une séquence simple d'actions apprises ou en présentant une action inventée.
- S'adapter au rythme, mémoriser des pas, des figures, des éléments et des enchaînements pour réaliser des actions individuelles et collectives.

## **Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel**

Attendus de fin de cycle :

Dans des situations aménagées et très variées :

- s'engager dans un affrontement individuel ou collectif en respectant les règles du jeu.
- contrôler son engagement moteur et affectif pour réussir des actions simples
- connaître le but du jeu.
- reconnaître ses partenaires et ses adversaires.

À partir du cycle 2 nous pouvons constater le lien entre le programme et le socle commun de connaissances de compétences où chaque domaine est sollicité. Lors de ce cycle, les élèves apprennent à analyser les situations pour pouvoir s'adapter, anticiper et savoir qu'elle ressource utiliser, respecter des règles plus complexes et des rôles variés issus de différents sports, se rendre compte que le sport est important pour une bonne hygiène de vie et tout cela dans quatre domaines d'apprentissages.

## c) **Cycle 3 : cycle de consolidation**<sup>30</sup>

### Les spécificités du cycle 3 :

Le cycle 3 regroupe les classes de CM1, CM2 et 6<sup>ème</sup>, mais comme nous traitons uniquement de l'école élémentaire dans cette partie nous prendrons en compte uniquement les classes de CM. Les élèves ont entre 9 ans et 11 ans. Lors de ce cycle, les élèves vont vers des savoirs de plus en plus complexes et une autonomie plus grande pour préparer au mieux une entrée au collège

### Pour ce qui est de l'EPS :

Au cours du cycle 3, les élèves mobilisent ses ressources pour transformer leur motricité dans des contextes diversifiés et plus contraignants. Ils identifient les effets immédiats de leurs actions, en insistant sur la nécessaire médiation du langage oral et écrit. Ils poursuivent leur initiation à des rôles divers (arbitre, observateur...) et comprennent la nécessité de la règle. Grâce à un temps de pratique conséquent, les élèves éprouvent et développent des méthodes de travail propres à la discipline (par l'action, l'imitation, l'observation, la coopération, etc.). La continuité et la consolidation des apprentissages nécessitent une coopération entre les professeurs du premier et du second degré. Dans la continuité du cycle 2, savoir nager reste une priorité. En complément de l'EPS, l'association sportive du collège constitue une occasion, pour tous les élèves volontaires, de prolonger leur pratique physique dans un cadre associatif, de vivre de nouvelles expériences et de prendre en charge des responsabilités. À l'issue du cycle 3, tous les élèves doivent avoir atteint le niveau attendu de compétence dans au moins une activité physique par champ d'apprentissage.

### Compétences travaillées :

#### **Développer sa motricité et construire un langage du corps**

- Adapter sa motricité à des situations variées.
- Acquérir des techniques spécifiques pour améliorer son efficacité.

---

<sup>30</sup> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2015). « Annexe 2, programmes d'enseignement du cycle de consolidation (cycle 3) », Bulletin officiel spécial n°11 du 26 novembre, Paris, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pp. 89-197.

- Mobiliser différentes ressources (physiologique, biomécanique, psychologique, émotionnelle) pour agir de manière efficace.

Domaine du socle : 1

### **S'approprier seul ou à plusieurs par la pratique, les méthodes et outils pour apprendre**

- Apprendre par l'action, l'observation, l'analyse de son activité et de celle des autres.
- Répéter un geste pour le stabiliser et le rendre plus efficace.
- Utiliser des outils numériques pour observer, évaluer et modifier ses actions.

Domaine du socle : 2

### **Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités**

- Assumer les rôles sociaux spécifiques aux différentes APSA et à la classe (joueur, coach, arbitre, juge, observateur, tuteur, médiateur, organisateur...).
- Comprendre, respecter et faire respecter règles et règlements.
- Assurer sa sécurité et celle d'autrui dans des situations variées.
- S'engager dans les activités sportives et artistiques collectives.

Domaine du socle : 3

### **Apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière**

- Évaluer la quantité et la qualité de son activité physique quotidienne dans et hors l'école.
- Connaître et appliquer des principes d'une bonne hygiène de vie.
- Adapter l'intensité de son engagement physique à ses possibilités pour ne pas se mettre en danger.

Domaine du socle : 4

### **S'approprier une culture physique sportive et artistique**

- Savoir situer des performances à l'échelle de la performance humaine.
- Comprendre et respecter l'environnement des pratiques physiques et sportives.

Domaine du socle : 5

## Les quatre champs d'apprentissage :

### **Produire une performance maximale, mesurable à une échéance donnée**

Attendus de fin de cycle :

- Réaliser des efforts et enchaîner plusieurs actions motrices dans différentes familles pour aller plus vite, plus longtemps, plus haut, plus loin.
- Combiner une course un saut un lancer pour faire la meilleure performance cumulée.
- Mesurer et quantifier les performances, les enregistrer, les comparer, les classer, les traduire en représentations graphiques.
- Assumer les rôles de chronométreur et d'observateur.

### **Adapter ses déplacements à des environnements variés**

Attendus de fin de cycle :

- Réaliser, seul ou à plusieurs, un parcours dans plusieurs environnements inhabituels, en milieu naturel aménagé ou artificiel.
- Connaître et respecter les règles de sécurité qui s'appliquent à chaque environnement.
- Identifier la personne responsable à alerter ou la procédure en cas de problème
- Valider l'attestation scolaire du savoir nager (ASSN), conformément à l'arrêté du 9 juillet 2015.

### **S'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique**

Attendus de fin de cycle :

- Réaliser en petits groupes 2 séquences : une à visée acrobatique destinée à être jugée, une autre à visée artistique destinée à être appréciée et à émouvoir.
- Savoir filmer une prestation pour la revoir et la faire évoluer
- Respecter les prestations des autres et accepter de se produire devant les autres.

### **Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel**

Attendus de fin de cycle :

En situation aménagée ou à effectif réduit :

- S'organiser tactiquement pour gagner le duel ou le match en identifiant les situations favorables de marque.

- Maintenir un engagement moteur efficace sur tout le temps de jeu prévu.
- Respecter les partenaires, les adversaires et l'arbitre.
- Assurer différents rôles sociaux (joueur, arbitre, observateur) inhérents à l'activité et à l'organisation de la classe.
- Accepter le résultat de la rencontre et être capable de le commenter.

Encore une fois le lien entre le programme et le socle commun de connaissances et de compétences est présent, les quatre champs d'apprentissages sont les mêmes qu'au cycle 2, mais les élèves vont peaufiner leur motricité afin de maîtriser des techniques spécifique au sport pratiqué, ils connaissent mieux leur corps et sont capables de se gérer et de prendre en compte la sécurité de tous et de s'évaluer. Surtout, ce cycle permet aux élèves de mieux comprendre ce qu'est de pratiquer un sport et d'en respecter ce qui le définit.

## **II. Les particularités de l'EPS**

Selon Collectif 1<sup>er</sup> Degré (1994) voici la définition des activités et leur contenu.<sup>31</sup>

Le Collectif 1<sup>er</sup> Degré est un groupe qui se compose principalement de professeur d'EPS, de professeur agrégé d'EPS, de certains professeurs d'EPS retraités, mais aussi de conseillers pédagogiques.

Le grand deux de ma recherche se fonde sur un seul et unique ouvrage datant de 1994, son contenu à toujours du sens et convient toujours aux attentes actuelles du programme. Surtout, la description et l'analyse de sa teneur donne une conception complète et précise de cette partie de mon projet d'étude. C'est pourquoi avec l'accord de mon directeur de mémoire, j'ai concentré ma réflexion sur cet ouvrage malgré la présence d'autres documentations (vadémécum de l'académie de Grenoble, « L'EPS de l'intérieur, dossier n°42 des dossiers EPS », « À quoi sert l'éducation physique et sportive, dossier n°29 des dossiers EPS »...).

### **1) Activités Physiques, Sportives, Artistiques (APSA)**

Les APSA sont des activités sportives et artistiques qui sont enseignées à l'école et nous allons découvrir celles qui concernent les élèves de l'école primaire.

#### **a) L'activité athlétique<sup>32</sup>**

L'activité athlétique a pour principe d'être une activité de performance motrice à dominante énergétique qui engage les grandes fonctions physiologiques. Elle se base autour d'une action d'impulsion du corps ou d'un objet. Elle possède un vocabulaire spécifique, lors d'activités de saut (élan, réception des sauts, de lancer forme, poids, geste, élan, zone de chute), de course (départ, arrivée, espace des coureurs). L'activité athlétique permet de se confronter à ses propres limites, mais aussi aux autres.

Elle a pour enjeux de contribuer au développement de l'enfant dans plusieurs domaines à travers des actions de « course, saut, lancer et de marche ».

---

<sup>31</sup> COLLECTIF 1<sup>er</sup> DEGRÉ. (1994). « Comment enseigner l'EPS aux enfants : les activités ». *Le guide de l'enseignant*, 419 pp.

<sup>32</sup>COLLECTIF 1<sup>er</sup> DEGRÉ . (1994). « Comment enseigner l'EPS aux enfants : les activités ». *Le guide de l'enseignant*, pp. 20-22

Plusieurs domaines chez l'enfant sont mis à contribution, au niveau moteur elle contribue au développement de l'équilibre dans le déplacement du corps, des repères spatiaux et temporels pour organiser les actions, de l'organisation du corps dans l'espace terrestre et aérien, du rapport avec la pesanteur et de la dissociation train inférieur/train supérieur et la sollicitation des processus de renouvellement de l'énergie. Dans le domaine socio-affectif, elle contribue à se motiver pour dépasser ses propres limites, à se confronter aux autres et à se positionner dans une équipe. Dans le domaine cognitif, à développer la capacité d'adaptation au milieu plus ou moins aménagé et contraignant, la capacité de gestion de ses efforts et la capacité d'utilisation adaptée de ses ressources.

Au niveau moteur, les problèmes fondamentaux rencontrés seront liés au rapport amplitude/cadence, de la mise en œuvre des chaînes musculaires appropriées, d'utilisation de façon rationnelle du corps, des segments libres et de contrôler l'équilibre. Sur le plan énergétique, savoir gérer ses efforts en utilisant des processus anaérobies alactiques, ou aérobies selon la durée de l'effort. Se dépasser pour l'aspect psychologique et utiliser ses ressources pour obtenir un résultat optimal pour l'aspect cognitif.

Les ressources mobilisées au niveau informationnel, sont la vue, les centres équilibreurs et les réflexes plantaires qui permettent de résoudre les problèmes liés à l'appréciation de la distance et de la vitesse, de contrôler l'équilibre et de maîtriser son corps dans l'espace. Le but étant d'amener l'élève à ressentir des sensations internes pour obtenir une meilleure perception du positionnement de son corps, de l'environnement où il se situe. Au niveau mécanique, lors du déplacement, est mobilisé le geste de la foulée. Au niveau bioénergétique, c'est le processus anaérobies alactiques ou aérobies qui seront sollicités en lien avec la durée de l'effort fourni, ce processus concerne également les activités de sauts et de lancers.

L'activité contient trois actions : courir, sauter, lancer. Il est commun pour ces trois actions d'utiliser : les segments libres, le placement équilibré du bassin et l'alignement de la chaîne musculaire.

Lors de l'action « courir » la projection du centre de gravité détermine la longueur de la foulée, l'action du pied au sol, sans pause dans le geste, dans le sens inverse du déplacement du corps détermine la vitesse du pied.

Pour l'action « sauter », c'est fournir au corps l'énergie emmagasinée lors de la course d'élan, gérer les rotations, se servir du rôle équilibreur des membres dans la suspension et accorder un rôle propulseur aux segments libres.

L'action « lancer », c'est transmettre à un objet l'énergie emmagasiné dans l'élan, se servir du rôle décisif des jambes, accorder amplitude et accélération et organiser les forces d'élévation, de rotation et de translation.

## b) L'activité aquatique<sup>33</sup>

L'activité aquatique est une activité qui remet en questions certains principes déterminant du comportement humain tel que l'équilibre, le mode de déplacement et la respiration. Elle nécessite également des prises de risques du fait qu'elle remet en cause les sensations des déplacements terrestres. Cette activité permet à l'élève de veiller à sa propre sécurité dans l'eau, mais également de pouvoir aider les autres pouvant se trouver en difficulté.

L'enjeu de cette activité est de permettre à l'élève de s'adapter dans un milieu inhabituel, de devenir autonome dans le milieu aquatique en veillant à sa propre sécurité et en gérant ses déplacements dans l'eau. De prendre du plaisir en maîtrisant ce nouveau milieu et de développer un plaisir sensoriel associé au toucher de l'eau. Elle va permettre aux élèves ayant maîtrisé le milieu aquatique de prendre part à des activités de pleine nature et de loisirs qui sont également des pratiques sociales.

En milieu aquatique, les problèmes fondamentaux rencontrés sont de s'équilibrer, de créer et de maintenir une vitesse de déplacement en préservant cet équilibre et de gérer les ressources énergétiques en partie sur le plan respiratoire.

Sur le plan psychologique, cette pratique favorise le contrôle de soi, la coopération avec les autres et la maîtrise d'un nouveau matériel. Au niveau physiologique la natation sollicite le développement du système aérobie, la fonction ventilatoire n'est pas la même qu'hors de l'eau et donc elle n'est pas habituelle pour l'élève, en effet l'inspiration est brève et par la bouche quant à l'expiration longue et complète, elle a pour but d'augmenter le volume d'air inspiré et de diminuer le temps d'inspiration par réflexe. Pour la propulsion, sont sollicités les muscles des bras et des épaules tout en maîtrisant la respiration de façon systématique. Pour l'aspect informationnel, la position du corps allongé à la surface de l'eau en gardant la tête dans le prolongement du corps suggère une modification des repères dans l'espace avec un regard perpendiculaire par rapport au déplacement, du temps avec un rythme respiratoire nécessitant une inspiration hors de l'eau, la vue à un rôle moins important et les réflexes plantaires disparaissent complètement, au contraire les sensations kinesthésiques et les informations auditives deviennent primordiales. Pour les ressources motrices, afin de lutter contre la résistance de l'eau, il faut s'appuyer sur le rôle équilibreur des jambes, sur le rôle de la coordination des actions motrices avec la mise en place d'une respiration rythmée.

L'équilibre est commandé par le positionnement de la tête, la recherche de cet équilibre nécessite une prise de conscience de la différence de pesanteur entre le milieu terrestre et le milieu aquatique et de l'acceptation de l'action de la poussée d'Archimède. La propulsion dépend de nombreux facteurs, le profil du nageur, afin de réduire les résistances à l'avancement dans l'eau, les tailles des surfaces d'appui (paume de la main, surface de l'avant-bras...), l'amplitude des mouvements, le rythme, l'accélération et le meilleur ajustement entre amplitude

---

<sup>33</sup> COLLECTIF 1<sup>er</sup> DEGRÉ. (1994). « Comment enseigner l'EPS aux enfants : les activités ». *Le guide de l'enseignant*, pp. 354-357

et fréquence des actions motrices. Une respiration aquatique maîtrisée, entraîne une meilleure flottaison et des actions motrices efficaces. Les modifications comportementales ont un impact sur les plans cognitifs et affectifs, certains échecs trouvent comme origines des représentations fausses des caractéristiques du milieu aquatique.

### c) Le jeu collectif <sup>34</sup>

Le principe est, au cœur d'un cadre réglementé, de résoudre à plusieurs et en actions, en étant en opposition ou en situation de collaboration, des problèmes liés au déplacement d'objets ou de personnes.

Les enjeux du jeu collectif sont de se construire à travers la relation à l'autre, d'acquérir de nouveaux savoirs, d'analyser des situations différentes et d'élaborer des stratégies pour répondre à une situation problème en développant des qualités physique et psychologiques, des capacités de perception, de décision et d'intelligence tactique. Le tout, en respectant le cadre réglementaire et en l'utilisant à son avantage. La pratique de cette activité permet aux élèves de s'intéresser à la vie associative et sportive.

Les élèves doivent s'adapter aux règles, être capable de différencier ses partenaires de ses adversaires, d'agir et de réagir au sein de leur équipe, de prendre des décisions durant le déroulement du jeu et prendre des décisions et de construire des compétences spécifiques.

Les ressources mobilisées dans les domaines informationnels et cognitifs sont de repérer des informations (prise d'informations durant le jeu), d'agir et réagir rapidement dans l'action en prenant des décisions, de faire des choix tactiques et d'être informé des règles de jeux. Sur le plan moteur les élèves développent des capacités d'adresse (passer, recevoir, tirer...), de force (lancer loin, pousser, tirer...), d'équilibre (changement d'appuis, de direction), de vitesse, de résistance (être constant dans l'effort et les reproduire) et de dissociations (dribbler, tirer...). Dans les domaines psychologiques et social, les élèves apprennent à se contrôler en n'hésitant pas à prendre des risques et à s'affirmer, à respecter la ou les règles du jeu, de prendre en compte l'autre en coopérant ou en s'opposant, d'être capable de travailler en collectif en élaborant des stratégies et jouant différents rôles (acteur, organisateur, évaluateur).

Cette activité est composée de réponse motrice (courir, lancer, esquiver...), de composante sociale avec des rôles sociaux, une appréhension des règles et de la communication, d'un espace spatio-temporel avec un espace délimité, séparé ou non, de cibles horizontales ou verticales, d'une durée limitée du déroulement du jeu et du matériel utilisé (balles, crosses, chasubles...).

---

<sup>34</sup> COLLECTIF 1<sup>er</sup> DEGRÉ. (1994). « Comment enseigner l'EPS aux enfants : les activités ». *Le guide de l'enseignant*, pp. 241-242

#### **d) L'activité danse<sup>35</sup>**

La danse à l'école primaire est une activité de communication qui transmet un message, une émotion, un sentiment. Elle met en avant le plaisir du corps en mouvement, des émotions perceptibles par celui qui regarde l'action et un processus de création.

Les enjeux de cette activité sont sur le plan moteur, de maîtriser l'équilibre et le déséquilibre du corps, des dissociations segmentaires et de la concordance ou la discordance avec la musique utilisée, mais aussi l'orientation du corps dans l'espace. Sur le plan affectif, les élèves vont développer leur sensibilité et de façon générale, d'accéder à un patrimoine culturel.

Les problèmes fondamentaux rencontrés par les élèves lors de cette activité sont, d'apprendre à contrôler leurs émotions, d'accepter le regard des autres, de disposer d'un espace et de développer le pouvoir expressif de leur corps. Sur un plan social, ils vont apprendre à prendre en compte les autres, à communiquer avec eux et à s'intégrer dans un groupe. Sur le plan cognitif, ils vont développer leur créativité et la capacité de symbolisation, de découvrir et connaître les espaces en trois dimensions (proche, lointain), d'améliorer le traitement de l'information, d'apprendre à lire une trajectoire produite par eux-mêmes ou par les autres, de prendre des décisions de façon rapide et de repérer des indices pour « lire » un spectacle.

Les problèmes fondamentaux sont liés au fait que l'élève doit communiquer, oser communiquer et se faire comprendre. Il doit donc trouver quelqu'un avec qui communiquer, savoir quoi dire et trouver la façon de le dire. Au niveau, moteur cela se caractérise par une gestuelle variée, un jeu de déséquilibre du corps, une variation d'énergie, de dynamisme et d'amplitude. Au niveau psychologiques, l'élève doit canaliser ses émotions et vaincre la peur de se produire devant quelqu'un, établir des relations en étant à l'écoute des autres et en transmettant des émotions. Sur le pan cognitif ils doivent produire une gestuelle signifiante pour traduire une image mentale.

Les ressources mobilisées pour la pratique de cette activité au niveau affectif et relationnel sont, le contrôle de soi par une prise de risque, de savoir lutter contre le stress, de la créativité, de l'imagination, de la sensibilité, écouter les autres, accepter l'autre et son regard et agir de façon harmonieuse dans un groupe. Au niveau moteur l'élève doit être capable de faire une dissociation segmentaire (bras qui expriment et jambes qui courent), se tenir dans d'autres positions que « debout » et parfois en utilisant l'autre (s'appuyer, porter...) tout en coordonnant les actions. Sur le plan informationnel, l'élève doit être capable de prendre des décisions rapidement, d'anticiper, de développer une capacité de prise d'information rapide, de se représenter dans l'espace, de se situer dans le temps, lire un message sonore et lire un spectacle. Enfin, au niveau énergétique, il doit être capable de gérer ses dynamismes pour continuer à garder un mouvement de qualité et d'effectuer ce mouvement sur une longue durée.

---

<sup>35</sup> COLLECTIF 1<sup>er</sup> DEGRÉ. (1994). « Comment enseigner l'EPS aux enfants : les activités ». *Le guide de l'enseignant*, pp. 136-138

L'activité se compose d'un moment « réaliser » où l'élève va devoir respecter un espace de déplacement et l'espace de son corps, de prendre en compte le temps, l'énergie et le corps. Puis pour le moment « communiquer » il faudra une relation danseur/spectateur, que le message transmis ait une nature et qu'il soit de qualité et que l'élève s'implique dans un collectif.

### e) L'activité lutte<sup>36</sup>

Le principe est une confrontation duelle dans un cadre réglementé et sécurisant où chaque adversaire a l'intention de s'imposer physiquement à l'autre dans le but de le vaincre.

Les enjeux pour l'élève sera de développer ses qualités psychomotrice, de prendre en compte la motricité de l'adversaire afin d'établir une stratégie pour le vaincre, d'accepter les contacts corporels et de prendre l'habitude d'exécuter un effort corporel.

Les problèmes fondamentaux rencontrés sont principalement liés au fait de coordonner ses actions en prenant en compte les contraintes corporelles, spatiales et temporelles et en s'adaptant à elles.

De nombreuses ressources sont mobilisées, sur le plan psychologique et au niveau affectif il y a la volonté de vaincre, le contrôle de soi, au niveau relationnel, il y a les rôles sociaux, le respect des règles et de l'intégrité physique de l'adversaire. Pour ce qui est de l'ordre physiologique il faut prendre en compte la vitesse et la force ainsi que le système anaérobie lactique. Pour l'aspect informationnel, être capable de prendre des décisions rapidement, d'anticiper, de gérer l'équilibre, de feinter, de coordonner les actions.

L'activité se compose d'intentions de combattre, d'attaquer et de se défendre, d'attraper l'adversaire, de pousser, tirer ou soulever son adversaire de s'adapter à ses réponses, de l'amener au sol et de le contrôler en le privant de sa liberté de mouvement et en le mobilisant au sol.

Les APSA sont une possibilité pour les élèves de découvrir des sports avec des attendus et des règles très différentes et des environnements également très différents. Chaque APSA mobilise des actions motrices et des aspects psychologiques propres à sa pratique, de ce fait les élèves utilisent leur corps et leur esprit ainsi que leurs sentiments de façons variées, ce qui leur permet d'acquérir un large champ de connaissances liées à la pratique du sport. Les APSA sont aussi la possibilité de découvrir des pratiques éloignées de leur quotidien et de leur façon de vivre.

---

<sup>36</sup> COLLECTIF 1<sup>er</sup> DEGRÉ. (1994). « Comment enseigner l'EPS aux enfants : les activités ». *Le guide de l'enseignant*, pp. 304-306

## 2) Les actions transversales de l'EPS

Lors de la pratique de l'EPS à l'école, les élèves vont pratiquer les APSA précédemment cités avec une transversalité des actions. Tout au long de leur scolarité, ils vont prendre des habitudes qui vont se construire lors de la pratique du sport. L'EPS transmet des habitudes à l'aide d'actions transversales.

### a) La sécurité

Afin de favoriser une pratique sportive adaptée, le professeur à travers l'EPS va permettre aux élèves de se construire des compétences qui leur permettront de maîtriser leur sécurité, mais aussi celle des autres. Dans les programmes d'EPS et le domaine 4 du socle commun, la sécurité est omniprésente. Le risque fait partie de la pratique sportive, c'est pourquoi les élèves doivent prendre connaissance des règles et des consignes à respecter avant la pratique d'un sport et également à se construire une conduite préventive vis-à-vis des autres pratiquants. L'apprentissage de l'échauffement fait partie intégrante de la sécurité pour préparer le corps et éviter les blessures, les élèves devront être capables de mesurer les risques liés à la pratique d'un sport afin de gérer leurs efforts et de préserver leur intégrité physique. On parle ici d'éducation à la sécurité à travers l'EPS.<sup>37</sup>

Plusieurs aspects de la sécurité doivent être pris en compte :

- ✓ L'EPS se pratique dans un environnement spécialisé ou aménagé à son bon déroulement, c'est pourquoi les locaux ainsi que le matériel doivent répondre à des normes de sécurité vérifiées au préalable par l'enseignant ou la communauté éducative qui en profite afin de garantir la sécurité des élèves.
- ✓ Parfois le lieu de pratique de l'EPS peut se trouver à l'extérieur des établissements scolaires et nécessite de se déplacer avec la classe. Il faudra étudier l'environnement, le trajet et le moyen de déplacement afin d'anticiper et d'étudier les risques potentiels, s'il est nécessaire d'apporter une aide (encadrant supplémentaire) et connaître le comportement à adopter en cas d'incident. Il est à prendre en considération que le professeur des écoles est titulaire du certificat prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1).
- ✓ Il est aussi du rôle du professeur de veiller à la sécurité des élèves lorsqu'ils se trouvent dans les vestiaires et qu'il se doit d'intervenir en cas de comportement à risque. Il doit aussi vérifier que la tenue sportive est adaptée.
- ✓ Lors des séances proposées par l'enseignant, il doit être de sûr de donner des consignes claires et précises afin d'éviter tout manquement au respect des règles de sécurité par

---

<sup>37</sup> LAMOTTE, Vincent (2009). « *Guide de lecture des textes officiels de l'EPS* », Joinville-le-Pont, Actio Editions, collection les cahiers actio, pp. 66-67

les élèves, de plus afin d'adapter ses séances le professeur doit prendre en compte les individualités dans un groupe hétérogène pour éviter tout risque.<sup>38</sup>

Ici, la sécurité est mise en œuvre par le professeur, on la nomme la sécurité passive. Il va garantir la sécurité des élèves par les actions précédemment citées.<sup>39</sup>

Mais les élèves sont aussi garant de leur propre sécurité :

- ✓ Ils doivent identifier les risques pour eux-mêmes et les autres
- ✓ Ne pas hésiter à s'engager dans une prise de risque mesuré en EPS
- ✓ Admettre un comportement responsable en EPS et lors des déplacements
- ✓ Assimiler que les consignes du professeur sont établis pour les protéger
- ✓ Qu'il faut respecter ces consignes

Ici, la sécurité est garantie par les élèves eux-mêmes au moyen de compétences techniques acquises tout au long de leur apprentissage qui va leur permettre d'identifier les risques et d'agir en fonction de ceux-ci. C'est ce qu'on nomme la sécurité active.<sup>40</sup>

## b) La santé

Pratiquer un sport régulièrement permet d'entretenir les capacités physiologiques de l'organisme, de lutter contre la sédentarité ou la suractivité. L'EPS propose une activité physique régulière qui permet l'acquisition d'habitudes de pratiques par les élèves et de comprendre l'importance d'une bonne hygiène corporelle tout au long de la vie sans oublier l'impact sur la santé psychique et social, dans le but de sentir un bien-être en émaner. L'EPS permet la création d'une culture de la santé et une prise de conscience des habitudes à prendre. On parle ici d'éducation à la santé.<sup>41</sup> L'EPS, influe sur plusieurs aspects de la santé :

- ✓ La sédentarité : l'élève ne pratique pas d'activité physique ou très peu, ce qui entraîne une très faible dépense énergétique qui mène au surpoids voir à l'obésité. L'EPS a pour mission d'habituer l'élève à pratiquer une activité physique régulière, apprendre à se déplacer par la marche ou le vélo quand cela est possible, de pratiquer un sport ou une activité physique 3 à 5 fois par semaine et de contribuer à hausser la dépense énergétique des élèves.
- ✓ Développer les aptitudes physiques : par la pratique régulière de l'EPS, les élèves vont développer leur endurance, leur souplesse, leur muscle, leur adresse dans certains

---

<sup>38</sup> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2004). « Risques particuliers à l'enseignement de l'EPS et au sport scolaire », circulaire N°2004-138 du 14-7-2004, *Bulletin officiel spécial n°32 du 9 novembre 2004*, Paris, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 6 pp.

<sup>39</sup> DUPORT Denis (2015). « La sécurité pendant les activités d'EPS », Outils pour le maître en EPS, Bordeaux, Académie de Bordeaux, [http://web40.ac-bordeaux.fr/fileadmin/pedagogie/circonscriptions/M/EPS/mise\\_en\\_oeuvre/EPS\\_securite.pdf](http://web40.ac-bordeaux.fr/fileadmin/pedagogie/circonscriptions/M/EPS/mise_en_oeuvre/EPS_securite.pdf) (consulté le 12/02/2020)

<sup>40</sup> DUPORT Denis (2015). « La sécurité pendant les activités d'EPS », Outils pour le maître en EPS, Bordeaux, Académie de Bordeaux, [http://web40.ac-bordeaux.fr/fileadmin/pedagogie/circonscriptions/M/EPS/mise\\_en\\_oeuvre/EPS\\_securite.pdf](http://web40.ac-bordeaux.fr/fileadmin/pedagogie/circonscriptions/M/EPS/mise_en_oeuvre/EPS_securite.pdf) (consulté le 12/02/2020)

<sup>41</sup> LAMOTTE, Vincent (2009). « *Guide de lecture des textes officiels de l'EPS* », Joinville-le-Pont, Actio Editions, collection les cahiers actio, pp. 66-67

domaines et de façon générale réaliser de meilleures performances dans les différentes APSA.

- ✓ Développer les aptitudes mentales : accepter les efforts durant le sport, savoir repérer où se trouve ses limites, gérer et contrôler ses émotions.
- ✓ L'échauffement : bien échauffer ses muscles avant la pratique sportive avec une mise en activité progressive en ciblant des parties du corps à solliciter d'avantage en fonction de l'APSA pratiquée.
- ✓ La récupération : après ou pendant l'effort, c'est une période importante pour permettre à l'élève de recouvrer ses forces. Cette période est le moment de palier aux dépenses énergétiques par une alimentation saine et équilibrée, une bonne hydratation, de respecter un nombre d'heures de sommeil et de s'étirer dans le but de récupérer rapidement, de limiter les douleurs et de prévenir le risque de blessures.
- ✓ Hygiène corporelle : porter une tenue adaptée selon l'activité pratiquée et l'importance de la douche après l'effort.<sup>42</sup>

### c) L'émotion, le plaisir et l'estime de soi

En s'engageant dans la pratique d'un sport, les élèves vont se découvrir et développer la connaissance de soi en maîtrisant petit à petit leurs émotions en se contrôlant lors d'activités sportives.

L'EPS va notamment les aider à constituer une image positive d'eux même en leur permettant de posséder de nouvelles compétences motrices et affectives, en construisant une image positive de leur corps et en obtenant du progrès dans leurs résultats, toutes ces modalités favoriseront le développement de l'estime de soi.

Cette vision positive d'eux même et la maîtrise de compétences sportives générales procureront du plaisir à la pratique d'activités physiques régulières.<sup>43</sup> L'aspect social est aussi une notion de plaisir dans le cas où l'élève va appartenir à un groupe, se sentir intégré au groupe, respecté par les autres, partager les efforts, les émotions et collaborer. Cette notion d'appartenance renforce également l'estime de soi.<sup>44</sup>

---

<sup>42</sup> MANDRILLY, Didier (2008). « EPS et éducation à la santé », Aix-Marseille, Académie d'Aix-Marseille. [http://www.eps.ac-aix-marseille.fr/formation/sante/sante\\_et\\_eps\\_mandrilly\\_2008.pdf](http://www.eps.ac-aix-marseille.fr/formation/sante/sante_et_eps_mandrilly_2008.pdf) (consulté le 13/02/2020)

<sup>43</sup> LAMOTTE, Vincent (2009). « Guide de lecture des textes officiels de l'EPS », Joinville-le-Pont, Actio Editions, collection les cahiers actio, pp. 67-68

<sup>44</sup> MANDRILLY, Didier (2008). « EPS et éducation à la santé », Aix-Marseille, Académie d'Aix-Marseille. [http://www.eps.ac-aix-marseille.fr/formation/sante/sante\\_et\\_eps\\_mandrilly\\_2008.pdf](http://www.eps.ac-aix-marseille.fr/formation/sante/sante_et_eps_mandrilly_2008.pdf) (consulté le 13/02/2020)

#### **d) Lutte contre la violence**

Il faut savoir ce qu'est la violence dans un premier temps pour mieux comprendre ce que signifie de « lutter » contre la violence à travers l'EPS.

La violence se caractérise sous plusieurs aspects, c'est elle qui vient à l'esprit rapidement est la violence physique faite par une personne à une autre, la violence verbale où les mots utilisés par l'agresseur sont choisis pour humilier, rabaisser ou blesser l'autre, la violence morale par un comportement insolent ou provocateur, les violences envers les biens d'un individu qui se traduit par le vol ou le racket, la violence contre les biens publics avec des incendies et autres dégradations... Dans absolument tous les aspects de la violence le point commun est qu'elle fait du tort à l'autre, à une ou plusieurs personnes.

Ces personnes victimes de violences peuvent être impactées par ce qu'ils ont subi et engendrer des états de stress post-traumatiques sur leur vision de l'environnement et des personnes, sur leur santé et leur propre vision de leur sécurité. Pour ce qui est de l'école la violence peut être liée à une situation d'échec scolaire par un élève.

C'est pourquoi l'EPS contribue à la réussite d'un plus grand nombre d'élèves que d'autres enseignements, en effet le développement de la motricité est moins impacté par les inégalités sociales, culturelles ou économiques, paradoxalement dans certaines APSA l'affrontement est le cœur de la pratique mais l'EPS et les règles de ces APSA permettent une régulation de ces affrontements ce qui permet aux élèves de pouvoir s'exprimer physiquement et moralement et d'être facilement en réussite et valorisé par l'EPS.

La pratique sportive permet aussi de faire repérer à l'élève la différence entre l'agressivité liée à la pratique du jeu et un comportement violent, puis une fois bien identifié, de contrôler les émotions liées à ce comportement pour les maîtriser et sur le long terme de les proscrire complètement.<sup>45</sup>

---

<sup>45</sup> HEINTZ, Sébastien (2001). « *Lutter contre l'échec et la violence* », Lille, académie de Lille.  
<http://eps.discipline.ac-lille.fr/telechargement/telechargement-eps/violence.pdf> (consulté le 12/02/2020)

## e) Le respect et l'égalité

Le respect est une valeur ô combien importante de notre société et dont l'EPS doit en être un vecteur de transmission tout comme l'égalité entre pairs.

En EPS, la notion de respect est omniprésente tout du long du déroulement des séances :

- ✓ Respect de la formation des équipes ou des groupes : l'élève doit accepter de jouer avec les coéquipiers quels que soit leur niveau et les respecter.
- ✓ Respect de l'adversaire : l'élève doit respecter son adversaire même s'il y a un esprit de compétition et que les deux ont l'objectif commun de gagner ou d'aider leurs équipes à remporter la victoire.
- ✓ Respect du rôle : l'élève respecte le rôle et les tâches qui lui sont attribués, mais aussi le rôle des autres, il doit respecter l'arbitre ou les observateurs ainsi que leurs décisions même s'il n'est pas d'accord avec eux.
- ✓ Respect du matériel : l'élève peut manipuler du matériel varié lors des séances d'EPS, il doit prendre soin de ce matériel et l'utiliser de façon adéquate. Il doit également respecter les locaux où se déroule la séance.
- ✓ Respect des règles : chaque APSA pratiquées a ses spécificités et ses propres règles selon le jeu choisi, l'élève doit respecter les règles du jeu pour le bon déroulement de celui-ci et accepter et respecter les variables mises en place par le professeur.
- ✓ Respect des avis : pendant les séances les élèves peuvent être amenés à débattre d'une situation ou à donner leur avis, ces échanges doivent se faire dans le respect en laissant la parole à tous et en respectant l'argument même si il est différent.<sup>46</sup>

Les élèves sont égaux, garçons et garçons, filles et filles, mais aussi et surtout filles et garçons. L'EPS est dans l'obligation d'apporter à tous ces élèves sans exceptions les mêmes compétences et connaissances, c'est pourquoi il faut veiller à :

- ✓ Ce que tous les élèves accèdent à une culture sportive commune et qu'ils reçoivent tous les mêmes enseignements.
- ✓ Ce que tous les élèves soient concernés par les pratiques mises en place.
- ✓ Ce que les règles du jeu ou les compositions des équipes veillent à rendre le jeu équitable pour tous, avec une mixité fille/garçon mais aussi une forme d'hétérogénéité dans les groupes.
- ✓ Ce que chacun assume tous les différents rôles du jeu pratiqué.
- ✓ Ce que des variables viennent équilibrer les niveaux de pratique lorsqu'il le faut.
- ✓ Ce que tout le monde acquière les connaissances et les compétences liées à l'APSA.
- ✓ Ce qu'il y ait du tutorat mixte entre fille/garçon mais aussi entre élèves ayant des facilités et des difficultés.<sup>47</sup>

---

<sup>46</sup> DEBAENE BAUDIN, Ingrid (2006), « EPS et citoyenneté », Dijon, IUFM de Dijon, [https://www2.espe.u-bourgogne.fr/doc/memoire/mem2006/06\\_05STA00759.pdf](https://www2.espe.u-bourgogne.fr/doc/memoire/mem2006/06_05STA00759.pdf)

<sup>47</sup> PATINET, Kty (2013), « égalité-Mixité en EPS », Amiens, académie d'Amiens, [http://eps.ac-amiens.fr/IMG/pdf/Egalite-Mixite\\_en\\_EPS\\_pdf.pdf](http://eps.ac-amiens.fr/IMG/pdf/Egalite-Mixite_en_EPS_pdf.pdf) (consulté le 26/02/2020)

## f) La solidarité, la coopération

Dans la vie de citoyen, il est important de savoir coopérer et d'être solidaire, aider les autres, travailler ensemble pour atteindre un objectif commun dans le monde du travail ou dans la vie de tous les jours. Solidarité et coopération sont des valeurs que l'on retrouve dans les enseignements de l'EPS.

Dans une classe, il y a autant de profils différents que d'élèves, cette hétérogénéité demande au professeur d'adapter ses séances, pour cela il peut s'appuyer sur la notion de coopération, en effet en EPS pour atteindre un but il faudra parfois un travail d'équipe et aussi une solidarité entre les élèves ayant des difficultés et ceux ayant des facilités.

L'apprentissage se fait par la coopération, qu'elle soit active ou passive par le biais de l'observation. Pour pousser les élèves à coopérer et à devenir solidaire le professeur va devoir mettre en place des variables obligeant les élèves à travailler en équipe pour atteindre l'objectif fixé.

Les variantes pouvant être mises en place sont multiples, par le matériel, le nombre d'élèves, le temps... Le but étant que les élèves partagent leurs connaissances et leurs expériences avec leurs coéquipiers afin d'apprendre.

L'objectif principal est de hisser au premier plan les valeurs telles que la solidarité, l'entraide et la coopération afin de créer une « identité collective », commune à tous dans la classe qui créera par la même occasion un sentiment d'appartenance à un groupe qui aura un impact positif sur les élèves.<sup>48</sup>

Toutes ces actions transversales que l'EPS transmet à partir des APSA enseignées vont permettre aux élèves d'acquérir des bases solides :

- en matière de sécurité où ils seront capables de repérer des situations à risques pour eux-mêmes et pour les autres, de savoir comment les éviter.
- en matière de santé, de veiller à prendre soin de leur corps et de leur esprit mental avant, pendant et après la pratique sportive afin de préserver sa forme.
- en matière de confiance, en pratiquant une activité sportive en y prenant du plaisir, en étant performant et en se procurant des émotions positives pour valoriser l'estime de soi et se construire une confiance en soi.
- en matière de respect, en apprenant à maîtriser ses émotions, se maîtriser soi-même pour éviter les conflits et la violence, tout en voulant résoudre les situations problématiques.

---

<sup>48</sup> BILLARD, Solène (2016). « Vers une culture commune de la coopération », Saint-Nazaire, revue e-novEPS N°10, janvier 2016, académie de Nantes 5 pp.  
[https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/medias/fichier/enoveps10p1a3billard\\_1453981062849-pdf](https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/medias/fichier/enoveps10p1a3billard_1453981062849-pdf)

en respectant les autres, se respecter soit même, prendre en compte les règles et les respecter et surtout prendre conscience que tout le monde est égaux.

- en matière de solidarité, en se montrant solidaire envers les autres et en apprenant à travailler en groupe, en respectant les avis de tous même ceux à l'opposé de ses propres croyances afin d'avancer ensemble dans le but de réaliser un objectif commun.

### **III. Mise en œuvre**

Lors des deux premières parties de ce travail de recherche, il a été mis en avant dans un premier temps le cadre de l'enseignement de l'EPS dans les différents cycles à travers les programmes en lien avec le socle commun de connaissances de compétences et de culture, puis dans une seconde partie le travail de recherche s'est concentré sur les particularités de l'EPS en définissant les APSA et les actions transversales qui en découlent. Dans cette troisième partie, nous allons observer comment une action transversale agit sur une APSA.

#### **1) Le contexte**

On se placera dans une classe de cycle 3.

En tant que professeur des écoles, de l'élaboration, jusqu'à la fin de la mise en pratique d'une séance d'EPS, ce qui est primordial est de garantir la sécurité des élèves du début à la fin. Le professeur doit avoir une réflexion en amont pour pouvoir anticiper tous les risques et être capable de transmettre à ses élèves les gestes et intentions afin de garantir leur propre sécurité.

La sécurité est une action transversale présente dans les programmes, à travers « apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière » les élèves apprennent à ne pas se mettre en danger par leur engagement physique dans une APSA. Cette notion concerne directement le domaine 4 du socle commun « les systèmes naturels et les systèmes techniques ».

Dans cette troisième partie, nous allons découvrir comment la sécurité agit concrètement sur une APSA.

L'APSA choisie sera « les activités aquatiques », mon choix se porte sur cette APSA, car c'est une activité à part entière, la seule qui ne soit pas un sport terrestre et où les repères en sont bouleversés pour les élèves. L'un des grands objectifs de cette APSA est d'apprendre à nager aux élèves ce qui est en fait un objectif en lien direct avec leur sécurité. En effet, l'apprentissage de la natation permettra aux élèves de pratiquer une activité aquatique en toute sécurité tout au long de leur vie. Concernant le professeur, on peut dire également que c'est une APSA différente où il va devoir travailler en collaboration avec des intervenants extérieurs comme le maître-nageur et/ou un parent bénévole agréé. De ce fait, ce sera aussi la seule APSA où il n'enseignera pas en classe entière, mais en petit groupe, les autres groupes étant répartis avec les autres intervenants.

Au cycle 3 le programme pour les activités aquatiques est en lien à travers « Adapter ses déplacements à des environnements variés » dont les attendus de fin de cycle sont :

- « Réaliser, seul ou à plusieurs, un parcours dans plusieurs environnements inhabituels, en milieu naturel aménagé ou artificiel.
- Connaître et respecter les règles de sécurité qui s'appliquent à chaque environnement
- Identifier la personne responsable à alerter ou la procédure en cas de problème
- Valider l'attestation scolaire du savoir nager (ASSN), conformément à l'arrêté du 9 juillet 2015 »<sup>49</sup>

On peut constater la présence de point essentiel en lien avec la sécurité.

Il faut aussi souligner le fait que l'activité aquatique est la seule APSA bénéficiant d'une circulaire<sup>50</sup> définissant les conditions de sécurité à mettre en œuvre pour son bon débourement. Cela montre la particularité de la sécurité lors d'une activité aquatique et son importance davantage renforcée qui contraste avec les autres APSA.

## 2) Mise en œuvre concrète

Ainsi, dans cette sous-partie, nous allons découvrir les différents aspects de la sécurité lors d'une activité aquatique, dans un premier temps, la circulaire de l'enseignement de l'enseignement de la natation puis dans un second temps les points de sécurité soulevés précédemment dans le grand deux : les actions transversales de l'EPS.

### a) Circulaire du 22-8-2017<sup>51</sup>

Plusieurs points essentiels sont abordés dans cette circulaire et surtout elle met en place un cadre légal à l'enseignement de la natation à l'école :

---

<sup>49</sup> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2015). « Annexe 2, programmes d'enseignement du cycle de consolidation (cycle 3) », Bulletin officiel spécial n°11 du 26 novembre, Paris, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pp. 157-158.

<sup>50</sup> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2017). « Enseignement de la natation », *Circulaire n°2017-127 du 22-8-2017*. <https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo34/MENE1720002C.htm> (consulté le 26/03/2020)

<sup>51</sup> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2017). « Enseignement de la natation », *Circulaire n°2017-127 du 22-8-2017*. <https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo34/MENE1720002C.htm> (consulté le 27/03/2020)

- La responsabilité : le professeur peut se faire aider par des intervenants agréés, mais l'enseignement de la natation demeure la responsabilité de l'enseignant, il est garant de la bonne diffusion des informations aux intervenants concernant l'enjeu pédagogique, le déroulement des séances et surtout la sécurité des élèves.
- Les intervenants agréés : on peut dénombrer deux types d'intervenants, les professionnels qui sont les maîtres-nageurs fonctionnaires ou éducateurs sportifs titulaires dont tous deux sont agréés par les services de l'éducation nationale et les bénévoles, le plus souvent des parents d'élèves qui sont soumis à un agrément préalable délivré par l'Inspecteur d'Académie – Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (l'IA-Dasen). Cet agrément d'intervenant bénévole comporte une partie théorique (session d'information) et une partie pratique avec deux épreuves à réussir en bassin (nage sur une distance de 25 mètres sur le dos puis à nouveau 25 mètres sur le ventre et aller chercher un objet en eau profonde). Cet agrément est valable durant une année scolaire et doit être renouvelé chaque année. Pour assister l'enseignant dans l'encadrement des élèves et enseigner la natation les intervenants professionnels et bénévoles doivent obtenir l'approbation du directeur d'école.
- Les accompagnateurs : par exemple pour les parents n'étant pas agréés, mais accompagnant la classe (transport, vestiaires, toilettes...), il est possible pour eux de participer utilement aux séances (sans avoir le rôle d'enseigner la natation) après avis favorable du directeur d'école. Cet accompagnateur bénévole ne peut se retrouver seul avec un élève. Il en est de même pour les ATSEM avec les classes de maternelle ou encore les auxiliaires de vie scolaire accompagnant les élèves en situation de handicap qui ne sont pas soumis à l'agrément de l'IA-Dasen. À noter que tous les accompagnateurs peuvent suivre les mêmes sessions d'informations que les intervenants bénévoles.
- La surveillance des activités de natation : en plus des intervenants, d'autres maîtres-nageurs sont assignés uniquement à la surveillance et à la sécurité des activités. Aucun élève ne peut se rendre dans le bassin en son absence.
- Le taux d'encadrement : pour définir le nombre d'encadrants il faut se baser sur le nombre d'élèves dans une classe ainsi que la constitution du groupe classe, à savoir si le groupe se constitue d'élèves d'école maternelle, d'élèves d'école élémentaire ou d'élèves issues d'école maternelle et élémentaire. Voici le tableau<sup>52</sup> officiel du taux d'encadrement défini par cette circulaire :

---

<sup>52</sup> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2017). « Enseignement de la natation », *Circulaire n°2017-127 du 22-8-2017*. <https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo34/MENE1720002C.htm> (consulté le 27/03/2020)

	Groupe-classe constitué d'élèves d'école maternelle	Groupe-classe constitué d'élèves d'école élémentaire	Groupe-classe comprenant des élèves d'école maternelle et des élèves d'école élémentaire
moins de 20 élèves	2 encadrants	2 encadrants	2 encadrants
de 20 à 30 élèves	3 encadrants	2 encadrants	3 encadrants
plus de 30 élèves	4 encadrants	3 encadrants	4 encadrants

- Les conditions de l'occupation du bassin : il faut compter 4 m<sup>2</sup> de plan d'eau par élève. Si la piscine est ouverte à différents publics, un espace réservé aux élèves doit être délimité de façon claire et comporter un accès facile à une bordure pour des raisons de sécurité et de pédagogie.
- Les premiers secours : l'enseignant et/ou l'intervenant agréé devra avoir été formé à la pratique des gestes de premiers secours et du matériel de réanimation. Mais également mettre à jour régulièrement ses connaissances sur le nouveau matériel et nouveaux gestes le cas échéant.

## **b) Sécurité lors d'une séance d'activité aquatique**

L'enseignant et de façon générale l'établissement scolaire aura à disposition une piscine publique répondant aux normes d'accueils de groupe scolaire en vue de l'apprentissage de la natation. Les élèves pourront pratiquer une activité aquatique et utiliser du matériel adéquat en toute sécurité.

L'enseignant doit au préalable donner des informations d'hygiène et de sécurité à respecter avant d'accéder au bassin. La première est le port d'une tenue adaptée à savoir un maillot de bain et dans certaines piscines le port du bonnet de bain. L'interdiction de courir au risque de glisser et un passage obligatoire par les douches avant la séance et surtout de ne pas entrer dans les bassins sans la permission du professeur et préciser qu'après le passage aux douches les élèves doivent attendre ensemble à un endroit définis au préalable par le professeur (banc, chaise...).

Pour répondre du mieux possible aux besoins pédagogiques des élèves, la première séance sera une série de tests qui permettront de définir le niveau de chacun afin d'établir des groupes homogènes. Les tests se concentrent sur l'entrée dans l'eau, le déplacement, l'immersion et l'équilibre. Identifier les besoins spécifiques de chaque élève leur permettra de se situer dans un groupe où ils se sentiront à l'aise et auront une pratique avec une sécurité adaptée à eux.

Afin de permettre aux élèves de pratiquer une activité aquatique en toute sécurité le professeur va devoir identifier les grandes peurs des élèves :

- la peur que l'eau envahit l'intérieur de leur corps et donc la peur de l'étouffement
- la peur de couler au fond du bassin en lâchant le support auquel l'élève se tient
- ne pas pouvoir remonter à la surface

Ainsi, le professeur va devoir aider les élèves à surmonter leurs craintes :

- en amont le professeur doit rassurer ses élèves en classe en expliquant de façon positive ce qu'ils vont réaliser lors de cette séquence et ainsi répondre aux questions et dissiper les craintes.
- Puis, une fois en milieu aquatique, dissiper les peurs en passant par des jeux ludiques afin d'amener petit à petit les élèves à pratiquer une activité aquatique sereinement et en toute sécurité.

À travers les différentes séances les élèves vont acquérir des connaissances et des compétences leur permettant de pratiquer une activité aquatique en toute sécurité :

Ils vont apprendre à maîtriser l'entrée dans l'eau de différentes façons, en s'engageant dans une prise de risque mesuré en plongeant loin du bord ou en s'aidant de l'échelle en effectuant les bons mouvements afin de garantir leur sécurité et en prenant soin de bien regarder dans le bassin au préalable pour prendre en compte les autres et garantir leur sécurité à eux aussi.

Les élèves vont être formés aux techniques de déplacements dans l'eau en prenant en compte la distance et le déplacement des autres, ils vont ainsi garantir leur propre sécurité et celle de leurs camarades. Apprendre les techniques de respiration lors de déplacement dans l'eau afin de ne pas s'essouffler rapidement et de pouvoir nager sur une plus grande distance.

Ils vont apprendre à s'immerger dans l'eau en s'engageant dans une prise de risque mesuré en prenant en compte par exemple la distance entre eux et l'objet à aller chercher au fond du bassin. S'entraîner à retenir leur respiration et progresser en allongeant leur durée.

Ils seront amenés lors de leur apprentissage à accepter le risque du déséquilibre créé par l'eau, et apprendre à s'équilibrer pour se déplacer et garder la tête hors de l'eau.

Il existe des diplômes validant les aptitudes des élèves dont un faisant partie des attendus de fin de cycle en cycle 3 :

- Le certificat d'aisance aquatique (annexe 1) : « Ce test peut être préparé et passé dès le cycle 2 et, lorsque cela est possible, dès la grande section de l'école maternelle. Sa réussite peut être certifiée par tout enseignant des établissements d'enseignement publics ou des établissements d'enseignement privés sous contrat avec l'État, dans l'exercice de ses missions. L'obtention du certificat d'aisance aquatique permet l'accès aux activités aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs ». <sup>53</sup>
- L'attestation scolaire savoir nager dit « ASSN » (annexe 2) : « Elle est validée prioritairement dans les classes de CM1, CM2 ou sixième. Cette attestation, délivrée par le directeur de l'école ou le principal du collège, est signée par le professeur des écoles et un professionnel qualifié à l'école primaire, ou par le professeur d'éducation physique et sportive au collège. Elle permet l'accès aux activités aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs ». <sup>54</sup>

L'obtention de l'attestation et du certificat garanti que l'élève sait nager et qu'il maîtrise les aptitudes pour garantir sa sécurité en milieu aquatique.

### 3) Analyse générale

Nous venons de décrire comment la notion de sécurité agit sur l'APSA « les activités aquatiques », nous allons analyser les résultats de cette mise en œuvre dans cette sous-partie.

Tout est mis en œuvre en amont par l'éducation nationale pour permettre aux enseignants de garantir la sécurité des élèves en mettant à leur disposition une circulaire complète permettant de donner un cadre à l'enseignement de la natation.

Les locaux et le matériel mis à disposition sont homologués à l'accueil des groupes scolaires et au bon déroulement de l'apprentissage. La surveillance est un élément primordial dans ce milieu avec la présence de professionnels dont leur unique mission est de garantir la sécurité des élèves par une surveillance vigilante.

En plus de cette surveillance, l'enseignant est épaulé par des professionnels et des bénévoles agréés afin de répartir les enfants par groupe de niveau homogène dans le but de garantir une sécurité pour tous et de s'adapter au mieux aux besoins spécifiques de chaque groupe de niveau.

---

<sup>53</sup> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2017). « Certificat d'aisance aquatique », *Bulletin officiel* n°34 du 12-10-2017. [https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/imported\\_files/document/ensel002\\_annexe4\\_828452.pdf](https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/imported_files/document/ensel002_annexe4_828452.pdf) (consulté le 29/03/2020)

<sup>54</sup> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2017). « Enseignement de la natation », *Circulaire* n°2017-127 du 22-8-2017. <https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo34/MENE1720002C.htm> (consulté le 26/03/2020)

Les élèves reçoivent des consignes qu'ils doivent assimiler et garder comme habitude pour garantir leur propre sécurité de l'entrée dans le vestiaire jusqu'à l'accès au bassin et dans le sens inverse également. Des consignes lors de leur présence dans le bassin avec leurs camarades et surtout des consignes leur permettant d'atteindre les objectifs visés par le professeur durant cette séquence.

Les élèves vont développer des connaissances et compétences qui à terme leur permettront de valider le certificat d'aisance aquatique et l'attestation scolaire savoir nager.

En somme, nous pouvons conclure que dans les activités de natation, la sécurité est omniprésente, on pourrait même dire que c'est l'APSA qui met le plus en valeur cet aspect.

Ici, on parle d'action transversale, car la sécurité est une valeur inculquée aux élèves à travers cette APSA, elle permet à ses enfants d'assimiler des compétences et des connaissances sur le milieu aquatique qui leur permettront de garantir leur sécurité pour le reste de leur vie.

## Conclusion :

Après avoir étudié le socle commun de connaissances de compétences et de culture, les programmes en l'EPS de la maternelle à la fin de l'école élémentaire, en mettant en avant les particularités de l'EPS à travers les APSA enseignées et les actions transversales qui en découlent, le constat est que l'EPS a un rôle social envers les élèves.

L'EPS offre la possibilité aux enfants issus de familles de milieu défavorisé d'accéder à des activités sportives auxquelles ils n'auraient pas eu la chance de participer en dehors de l'école. L'EPS a une place de choix à l'école pour réduire les inégalités.

L'EPS se place à l'école comme un enseignement éduquant de futurs citoyens à travers ses particularités.

À travers l'étude menée sur la sécurité lors d'activités aquatiques, on se rend rapidement compte que tout est mis en place pour montrer aux élèves l'importance de cette notion, au cycle 3 elle est présente dans les attendus de fin de cycle et tout au long de cet apprentissage de la natation la sécurité prend différentes formes pour se trouver la plus complète possible en prenant en compte sa propre sécurité, celle des autres et le matériel.

On peut ici y voir un lien fort avec la sécurité de tous les jours et agir en bon citoyen en mettant en œuvre cette valeur transmise à travers cette APSA en société au quotidien.

Enfin, il serait intéressant de continuer ce travail de recherche en mettant en avant la sécurité dans d'autres APSA afin de savoir si elle vient compléter ou non les notions de sécurité en natation. Et éventuellement chercher les actions transversales les plus mises en avant pour chaque APSA, les notions les plus évidentes à transmettre, comme la sécurité en natation lors de notre étude.

## Bibliographie :

BAQUET, Maurice (1942). « *Éducation sportive : initiation et entraînement* », Paris, L'Harmattan, collection « Espaces et temps du sport », 247 pp.

BILLARD, Solène (2016). « Vers une culture commune de la coopération », Saint-Nazaire, enoveps, revue N°10, janvier 2016, académie de Nantes 5 pp. [https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/medias/fichier/enoveps10p1a3billard\\_1453981062849-pdf](https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/medias/fichier/enoveps10p1a3billard_1453981062849-pdf) (consulté le 12/02/2020)

CARNEL, Béatrice & DHELLEMMES, Raymond & HODIQUE, Reynolds (1999). « *La violence à l'école, l'EPS* », Dossier EPS n°42, Paris, Editions Revue P.S, 61 pp.

COLLECTIF 1<sup>er</sup> DEGRÉ (1994). « *Comment enseigner l'EPS aux enfants : les activités* ». *Le guide de l'enseignant*, 419 pp.

DEBAENE BAUDIN, Ingrid (2006), « EPS et citoyenneté », Dijon, IUFM de Dijon, [https://www2.espe.u-bourgogne.fr/doc/memoire/mem2006/06\\_05STA00759.pdf](https://www2.espe.u-bourgogne.fr/doc/memoire/mem2006/06_05STA00759.pdf) (consulté le 26/02/2020)

DUPORT, Denis (2015). « La sécurité pendant les activités d'EPS », Outils pour le maître en EPS, Bordeaux, Académie de Bordeaux, [http://web40.ac-bordeaux.fr/fileadmin/pedagogie/circonscriptions/M/EPS/mise\\_en\\_oeuvre/EPS\\_securite.pdf](http://web40.ac-bordeaux.fr/fileadmin/pedagogie/circonscriptions/M/EPS/mise_en_oeuvre/EPS_securite.pdf) (consulté le 12/02/2020)

DURING, Bertrand (2005). « *L'éducation physique, une discipline en progrès ?* », <https://www.cairn.info/revue-carrefours-de-l-education-2005-2-page-61.htm#> (consulté le 03/11/19)

HEINTZ, Sébastien (2001). « *Lutter contre l'échec et la violence* », Lille, académie de Lille. <http://eps.discipline.ac-lille.fr/telechargement/telechargement-eps/violence.pdf> (consulté le 12/02/2020)

LAMOTTE, Vincent (2009). « *Guide de lecture des textes officiels de l'EPS* », Joinville-le-Pont, Actio Editions, collection les cahiers actio, 303 pp.

MANDRILLY, Didier (2008). « EPS et éducation à la santé », Aix-Marseille, Académie d'Aix-Marseille. [http://www.eps.ac-aix-marseille.fr/formation/sante/sante\\_et\\_eps\\_mandrilly\\_2008.pdf](http://www.eps.ac-aix-marseille.fr/formation/sante/sante_et_eps_mandrilly_2008.pdf) (consulté le 13/02/2020)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2020). « 23 Juin : journée olympique », <https://www.education.gouv.fr/23-juin-journee-olympique-12053> (consulté le 11/04/2020)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2020). « Semaine olympique et paralympique 2020 », <https://eduscol.education.fr/cid121884/semaine-olympique-et-paralympique-2019.html> (consulté le 11/04/2020)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2019). « Journée nationale du sport scolaire » <https://eduscol.education.fr/cid57378/journee-nationale-du-sport-scolaire.html> (consulté le 11/04/2020).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2017). « Enseignement de la natation », *Circulaire n°2017-127 du 22-8-2017* <https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo34/MENE1720002C.htm> (consulté le 26/03/2020)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2017). « Certificat d'aisance aquatique », *Bulletin officiel n°34 du 12-10-2017*. [https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/imported\\_files/document/ensel002\\_annexe4\\_828452.pdf](https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/imported_files/document/ensel002_annexe4_828452.pdf) (consulté le 29/03/2020)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2017). « Attestation scolaire savoir nager », *Bulletin officiel n°34 du 12-10-2017*. [https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/imported\\_files/document/ensel002\\_annexe3\\_828450.pdf](https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/imported_files/document/ensel002_annexe3_828450.pdf) (consulté le 29/03/2020)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2015). « *Circulaire n° 2015-085 du 3-6-2015* » [https://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=89301](https://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=89301) (consulté le 03/11/2019).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2015). « Socle commun de connaissances, de compétences et de culture », *Bulletin officiel n° 17 du 23 avril*, Paris, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 8 pp.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2015), « Programmes d'enseignement du cycle des apprentissages premiers (cycle 1) », *Bulletin officiel spécial n° 2 du 26 mars*, Paris, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 19 pp.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2015), « Programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4) », *Bulletin officiel spécial n° 11 du 26 novembre*, Paris, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 391 pp.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2013). « LOI n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République » <https://www.education.gouv.fr/cid102387/loi-n-2013-595-du-8-juillet-2013-d-orientation-et-de-programmation-pour-la-refondation-de-l-ecole-de-la-republique.html> (consulté le 03/11/2019).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2004). « Risques particuliers à l'enseignement de l'EPS et au sport scolaire », circulaire N°2004-138 du 14-7-2004, *Bulletin officiel spécial n°32 du 9 novembre 2004*, Paris, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 6 pp.

PATINET, Kty (2013), « égalité-Mixité en EPS », Amiens, académie d'Amiens, [http://eps.ac-amiens.fr/IMG/pdf/Egalite-Mixite\\_en\\_EPS\\_pdf.pdf](http://eps.ac-amiens.fr/IMG/pdf/Egalite-Mixite_en_EPS_pdf.pdf) (consulté le 26/02/2020)

PIERRE DE COUBERTIN (1888). « *L'Éducation en Angleterre* », Paris, Hachette, pp. 102-103

PINEAU, Claude (1991). « *Introduction à une didactique de l'éducation physique* », volume 8 de Dossiers EPS, 49 pp.

PONTAIS, Claire (2015). « *Les enjeux de l'éducation physique et sportive en tant que discipline scolaire* », Paris, EPS et société. <http://www.epsetsociete.fr/Les-enjeux-de-l-education-physique> (consulté le 02/01/2019)

THIBAUT, Jacques (1987). « L'influence du mouvement sportif sur l'évolution de l'éducation physique dans l'enseignement secondaire français », étude historique et critique, Paris, J.Vrin, 270 pp.

## **Sommaire des annexes**

- |   |    |
|---|----|
| 1) Annexe 1 : Certificat d'aisance aquatique        | 47 |
| 2) Annexe 2 : Attestation scolaire « savoir-nager » | 48 |

# 1) Annexes 1: Certificat d'aisance aquatique :

Recto :

Académie de  _____	<i>Certificat d'aisance aquatique</i>
Cachet de l'établissement et signature du directeur de l'école ou du chef d'établissement	Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : __/__/____
	École/collège : _____
	

Verso :

*Certificat d'aisance aquatique*

Le professeur des écoles, ou le professeur d'éducation physique et sportive <sup>(1)</sup>,  
certifie que l'élève \_\_\_\_\_ a passé avec  
succès le test défini par l'article A. 322-3-2 du code du sport.

le \_\_/\_\_/\_\_\_\_

Nom et signature du professeur

(1) rayer la mention inutile

## 2) Annexe 2 : Attestation scolaire « savoir-nager »

Recto :

Académie de  _____	PHOTO
Cachet de l'établissement et signature du directeur de l'école ou du chef d'établissement	<i><b>Attestation scolaire « savoir-nager »</b></i>
	Nom : _____
	Prénom : _____
	Date de naissance : __/__/____
	École/collège : _____
 <b>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE</b>	

Verso :

<i><b>Attestation scolaire « savoir-nager »</b></i>	
Le professeur des écoles et le _____, ou le professeur d'éducation physique et sportive <sup>(1)</sup> , certifient que l'élève _____ maîtrise le savoir-nager défini par l'arrêté du 9 juillet 2015 (parcours de capacités, connaissances et attitudes).	
le __/__/_____	
Noms et signatures du professionnel agréé (et titre)	professeur
(1) compléter ou rayer la mention inutile	

## Résumé :

La refondation de l'école de la République s'appuie sur le sport à l'école.

Son rôle est d'instruire, mais aussi d'enseigner le vivre ensemble. On peut alors légitimement se demander : qu'elle place occupe l'EPS au sein de l'école primaire ?

L'objectif de cette étude est de comprendre et de définir le rôle de l'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école primaire et de quelle façon elle intervient, afin de tenir un rang important au sein du système français de l'école primaire.

Pour cela, sera étudié et analysé la contenance du socle commun de connaissances de compétences et de culture et les programmes scolaires des différents cycles composant l'école primaire. Sera également analysé les particularités de l'EPS, avec la présentation des Activités Physiques, Sportives et Artistiques (APSA) et les actions transversales inculquées aux élèves à travers leurs enseignements.

Enfin, sera mise en œuvre une étude concrète et contextualisée sur l'intervention directe d'une action transversale sur une APSA en prenant en compte le cadre du socle commun de connaissances de compétences et de culture et le programme scolaire qui en dépend.

Mots-clés : sport, éducation, éducation physique et sportive